



carif oref
OCCITANIE

Le marché de la formation professionnelle en Occitanie



Aperçu 2025

Avec la
participation
de



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Sommaire

Chiffres clés	2
Synthèse	3
Avant-propos	4
Les organismes de formation actifs en Occitanie en janvier 2025	5
Près de 14 300 OF actifs début 2025	6
Une majorité de structures individuelles parmi les OF, une proportion en forte augmentation depuis 5 ans	8
Un renouvellement important des OF chaque année en Occitanie qui s'accélère depuis 4 ans	10
La Formation continue d'adultes est toujours l'activité principale d'une majorité d'OF	12
Une diminution des OF certifiés Qualiopi en un an.....	13
Le bilan pédagogique de la formation en 2023	15
Portrait pédagogique des organismes de formation en 2023	16
Les effectifs de stagiaires en augmentation dans toutes les catégories (+3,3 %) sauf les demandeurs d'emploi (-3 %) entre 2022 et 2023	17
La durée moyenne de formation est de 46 heures, en baisse de 2 heures par rapport à 2022.....	19
20 % des stagiaires dans des formations certifiantes.....	20
Les domaines de spécialité de formation les plus suivis en 2023 sont Services aux personnes et Échanges et gestion.....	21
La diversité des formations suivies en Occitanie reflète la richesse du tissu économique régional	23
Le bilan financier des organismes de formation situés en Occitanie en 2023	26
Portrait financier des OF en 2023 en Occitanie.....	27
Chiffre d'affaires : 200 OF captent plus de la moitié du marché	28
Des résultats financiers contrastés et hétérogènes entre les différents type d'OF	30
Rappel financier.....	34
Le financement de la formation : un équilibre entre fonds publics et ressources privées	35
Structuration stratégique des organismes gestionnaires des fonds de la formation : priorité aux dispositifs professionnalisants.....	38
Zoom apprentissage : une place toujours centrale dans les dépenses de formation mais en net ralentissement en 2023	39
Zoom CPF : un recul en 2023, malgré une place structurante dans certains segments.....	41
Zoom Plan de développement des compétences : une baisse de régime en 2023	42
Une majorité des dépenses publiques dédiée aux publics spécifiques	43
Zoom sur la sous-traitance	44
La sous-traitance, une pratique en hausse sur le marché de la formation professionnelle	45
Des stagiaires formés à moindre coût : les équilibres économiques contrastés de la sous-traitance	46
Une dynamique économique en forte croissance, portée par le privé et les structures individuelles	47
Les OF sous-traitants sont plutôt des petites structures nouvellement présentes sur le marché de la formation professionnelle.....	48
Des pratiques de sous-traitance différenciées selon les types d'OF, aux enjeux de gouvernance accrus	51

Chiffres clés

Les Organismes de formation (OF) en Occitanie en janvier 2025

- 14 274 OF dénombrés soit 10 % des OF en France métropolitaine
- 8 121 structures individuelles (57 %)
- 49 % d'OF de moins de trois ans
- 3 308 OF (23 %) ont la Formation continue d'adultes comme activité principale (8559A)
- 4 053 OF certifiés Qualiopi pour au moins une catégorie

Le bilan pédagogique de la formation professionnelle en 2023

- 2 236 695 stagiaires ou apprentis formés en 2023 soit + 3 % par rapport à 2022
- 32 heures de formation suivies par stagiaire en moyenne (hors apprentis) soit une baisse de 1 heure par rapport à l'année précédente
- 56 % des stagiaires sont des salariés et 11 % sont des personnes en recherche d'emploi
- 20 % de stagiaires dans les formations certifiantes (visant un diplôme, un titre ou une certification)
- 20 % des stagiaires suivent des formations dans les Services aux personnes et 20 % dans le domaine Échanges et gestion

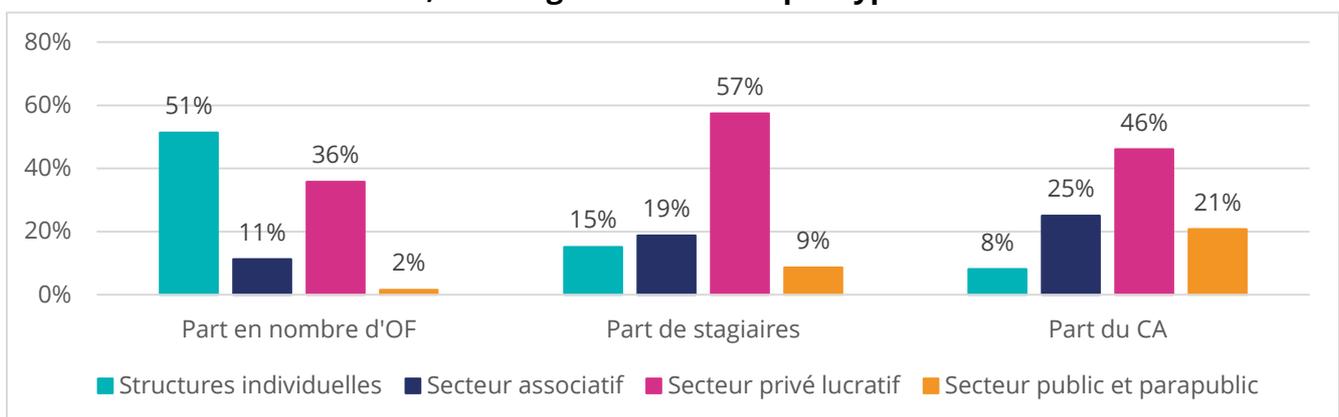
Le bilan financier de la formation professionnelle en 2023

- 1,8 milliard d'euros de produits de la formation professionnelle (+ 3 % en un an)
- 45 % proviennent des opérateurs de compétences, de la Caisse des dépôts et consignations, des associations Transition professionnelle en tant que financeur final
- 30 % des produits totaux déclarés sont destinés aux contrats d'apprentissage
- Les prestataires ayant déclaré comme activité principale la Formation continue d'adultes (8559A) ont généré 798 218 246 euros de chiffre d'affaires, soit 43 % des produits totaux perçus par les OF

La sous-traitance

- 5 376 OF ont conclu des contrats en tant que sous-traitants en 2023 soit 52 % de l'ensemble des OF
- 973 020 stagiaires formés via des contrats de sous-traitance en 2023 soit une augmentation de 17 % en un an
- 2 871 OF ont confié des actions de formation à des sous-traitants (+ 159 % en un an)
- Plus de 40 % des stagiaires ont été formés par des sous-traitants en 2023 pour seulement 10 % du Chiffre d'affaires (CA) global de l'ensemble des OF

Distribution du nombre d'OF, des stagiaires et du CA par type de structure



Champ : OF ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Synthèse

Le marché de la formation professionnelle en Occitanie poursuit sa croissance, avec près de 14 300 OF actifs en 2025, soit une hausse de 13 % par rapport à l'année précédente. Cette dynamique est portée par une multiplication de petites structures, souvent récentes, dont la pérennité reste incertaine. Le secteur est marqué par un fort turnover, reflet d'une volatilité croissante : de nombreux OF peinent à se maintenir sur la durée. Cette instabilité s'explique par la fragilité économique de certains acteurs, mais aussi par une complexité administrative croissante. La certification Qualiopi, toujours incontournable pour accéder à certains financements, voit le nombre d'organismes certifiés légèrement reculer entre 2024 et 2025 (de 4 221 à 4 053). Cette diminution pourrait traduire un effet de sélection lié aux exigences de la certification ou une recomposition du marché.

En 2023, 2,2 millions de stagiaires ont été formés en Occitanie, soit une progression de 3,3 % en un an. Toutefois, cette croissance ne bénéficie pas à toutes les catégories : les demandeurs d'emploi, public stratégique, enregistrent une baisse de 3 %. Ce recul pourrait s'expliquer par une moindre mobilisation de l'offre ou des difficultés à capter ce public, dans un contexte d'évolution des dispositifs de financement. Les formations certifiantes représentent 20 % des parcours, confirmant leur rôle central dans les politiques de qualification. Deux secteurs dominent la demande : les Services aux personnes et Échanges et gestion, qui concentrent ensemble 40 % des stagiaires et près de la moitié des heures de formation.

Le financement total de la formation professionnelle s'élève à 1,8 milliard d'euros en 2023, mobilisé par différents financeurs : les pouvoirs publics, le secteur privé (entreprises, particuliers, inter-OF), et les organismes gestionnaires des fonds de la formation. Ces

derniers ont engagé 797,7 millions d'euros, un montant stable par rapport à 2022. L'apprentissage et le CPF demeurent les principaux postes de dépense. Tandis que les financements publics reculent légèrement, les financements privés progressent de 11,9 %, témoignant d'une implication croissante des entreprises dans la formation de leurs salariés. Cette évolution s'accompagne de disparités : les structures publiques et associatives, davantage tournées vers les demandeurs d'emploi, restent plus dépendantes des fonds publics, tandis que les OF privés lucratifs s'appuient davantage sur des ressources privées.

La sous-traitance confirme son rôle structurant dans le paysage régional, avec 43 % des stagiaires formés par ce biais en 2023, soit près d'un million de personnes (+17 % en un an). Portée par les structures individuelles et les OF privés lucratifs, elle répond à des logiques de flexibilité et de spécialisation dans un contexte concurrentiel. Cette croissance s'accompagne de fortes disparités économiques : les petits OF forment un grand nombre de stagiaires pour un chiffre d'affaires relativement modeste. Le recours à la sous-traitance progresse également du côté des donneurs d'ordre (2 871 en 2023, +159 %), entraînant une hausse marquée des dépenses liées aux prestations externalisées.

La formation professionnelle en Occitanie reste dynamique, portée par des évolutions structurelles profondes. Si la montée en charge des OF, la diversification des financements et le développement de la sous-traitance témoignent d'une capacité d'adaptation, le marché demeure instable et concurrentiel. Cette fragilité appelle une attention particulière à la qualité des prestations et à la soutenabilité des modèles économiques dans un cadre réglementaire exigeant.

Avant-propos

Contexte réglementaire :

La formation professionnelle est un marché ouvert, pour lequel aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité.

Les Organismes de formation (OF) doivent néanmoins procéder à leur immatriculation, par le biais de la procédure de déclaration d'activité auprès du Préfet de région dès la conclusion de la première convention du premier contrat de sous-traitance ou du premier contrat de formation professionnelle (Article L6351-1 du Code du travail). Cette immatriculation est obligatoire quel que soit le statut juridique, mais également le volume de prestations développées, y compris si la formation est marginale par rapport au reste de l'activité. La demande de déclaration d'activité – primo déclarant – peut être refusée sous des conditions de forme et/ou de fond tenant à la complétude du dossier et à l'examen de l'action de formation et de son objectif professionnel.

Sources, champ et méthodologie :

La présente étude a pour objectif de décrire le marché de la formation professionnelle. Pour cela, la première partie dresse le profil des organismes de formation immatriculés dans la région au 13 janvier 2025. La suite de l'étude est basée sur les BPF exercice 2023 (fournis par la DREETS Occitanie : Cerfa n°10443*16) et retient exclusivement les organismes de formation ayant déclaré un chiffre d'affaires non nul et dont le siège social se situe en Occitanie.

Une fois immatriculés, les OF ont l'obligation de renseigner le Bilan pédagogique et financier (BPF) tous les ans et de l'adresser à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). La loi du 5 septembre 2018 étend ces obligations aux centres de formation par apprentissage.

Le BPF constitue une clé d'entrée pour le contrôle administratif et financier exercé par le Service régional de contrôle de la formation et politique des titres professionnels. Il fournit, annuellement, des informations permettant une meilleure connaissance de l'activité de formation en région et de son évolution. Lorsqu'il y a un défaut de transmission du BPF ou en l'absence d'activité de formation (état néant), les organismes de formation deviennent alors caducs et perdent leur numéro de déclaration d'activité ainsi que leur référencement comme organisme de formation.

Elle analyse les informations pédagogiques concernant les stagiaires formés par ces OF et les informations financières correspondantes. Elle se termine par un zoom sur la sous-traitance. Il est important de préciser que, dans les BPF, les organismes de formation renseignent leur chiffre d'affaires du point de vue du financeur final. Les transferts institutionnels en matière de financement de la formation professionnelle n'apparaissent pas tout comme les co-financements de formation.

Les organismes de formation actifs en Occitanie en janvier 2025

UNE FORTE PROGRESSION DU NOMBRE
D'ORGANISMES DE FORMATION

Près de 14 300 OF actifs début 2025

En janvier 2025, 14 274 Organismes de formation (OF) actifs sont dénombrés en Occitanie. Avec un OF sur dix en France (10 %), la région est la troisième comptant le plus grand nombre d'OF derrière l'Île-de-France (26 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (14 %). En un an, leur nombre augmente de 13 % en Occitanie. Le taux d'équipement (nombre d'organismes de formation pour 10 000 habitants entre 15 et 64 ans) est de 38 soit une augmentation de 4 points par rapport à janvier 2024. Il est également supérieur à la moyenne

nationale de 5 points, ce qui illustre le dynamisme du marché de l'offre de formation dans la région. Avec l'intégration de l'apprentissage dans l'offre de formation depuis septembre 2018, les organismes qui engagent des actions de formation en apprentissage doivent désormais se déclarer comme des OFA-CFA. Parmi les organismes actifs en janvier 2025, 342 sont référencés comme CFA en Occitanie soit une hausse de 9 % par rapport à janvier 2024.

Répartition du nombre d'OF et d'OFA-CFA actifs en Occitanie par département et taux d'équipement en 2025

Département	OF	% OF par département	OFA-CFA	% OFA-CFA par département	Taux équipement
Ariège	250	2%	1	0%	28
Aude	594	4%	13	4%	27
Aveyron	406	3%	11	3%	26
Gard	1 492	10%	40	12%	33
Gers	356	2%	8	2%	33
Haute-Garonne	4 580	32%	110	32%	46
Hauts-Pyrénées	335	2%	4	1%	25
Hérault	3 714	26%	95	28%	48
Lot	274	2%	3	1%	29
Lozère	86	1%	2	1%	19
Pyrénées-Orientales	915	6%	30	9%	32
Tarn	809	6%	15	4%	35
Tarn-et-Garonne	463	3%	10	3%	29
Occitanie	14 274	100%	342	100%	38
France	140 657		3 465		33

Lecture : En 2025, l'Ariège compte 250 organismes de formation, ce qui représente 2 % des organismes de formations de la région Occitanie.

Champ : Organismes de formation actifs en Occitanie au 13 janvier 2025.

Source : DREETS Occitanie ; Insee, Estimations de population au 1^{er} janvier 2025 ; Data.gouv, Liste publique des organismes de formation – traitement Carif-Oref Occitanie.

Les départements les plus dotés en organismes de formation sont sans surprise ceux qui concentrent les principaux pôles

d'activités régionales. La Haute-Garonne (4 580 OF) et l'Hérault (3 714 OF) sont en tête, bénéficiant d'un tissu économique dense :

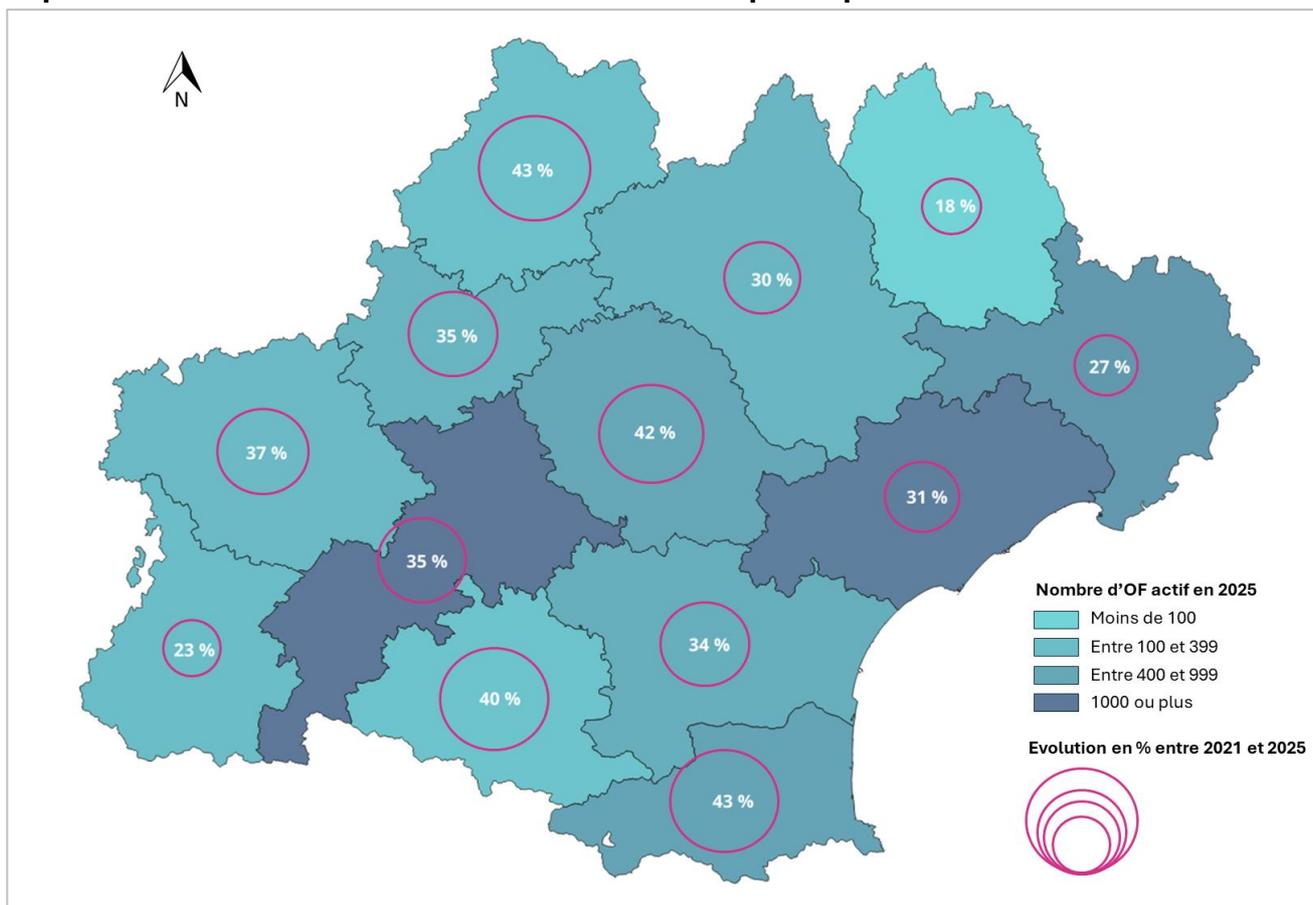
l'aéronautique et le numérique pour Toulouse, le tourisme, la santé et le tertiaire pour Montpellier. Rapporté à leur population, ils présentent les taux d'équipement les plus élevés de la région (46 et 48 OF pour 10 000 habitants).

Au-delà de ces métropoles, certains départements à dominante rurale se distinguent positivement. C'est le cas du Gers, du Gard ou du Tarn, dont les taux d'équipement dépassent la moyenne nationale. Cela peut s'expliquer par une forte présence de formations agricoles et agroalimentaires (Gers) ou industrielles (Tarn et Gard), souvent soutenues par les dispositifs de développement des compétences des branches professionnelles locales.

À l'inverse, des départements comme la Lozère ou l'Ariège restent en retrait en nombre d'OF, reflétant une densité démographique plus faible et un tissu économique plus restreint. Toutefois, même dans ces territoires, la hausse du nombre d'organismes depuis 2021 est notable.

L'hétérogénéité observée est donc le reflet des dynamiques démographiques (concentration urbaine vs ruralité), des spécialités économiques (industrie, services, agriculture) et des stratégies territoriales en matière de développement des compétences. Les tendances haussières homogènes montrent néanmoins que la demande en formation continue de croître sur l'ensemble du territoire, même si elle se matérialise différemment d'un département à l'autre.

Répartition des OF et évolution entre 2021 et 2025 par département



Lecture : En 2025, l'Ariège compte 250 organismes de formation, ce qui représente une hausse de 40 % depuis 2021.

Champ : Organismes de formation actifs en Occitanie au 13 janvier 2025.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie

Une majorité de structures individuelles parmi les OF, une proportion en forte augmentation depuis 5 ans

En 2025, la structure du marché de la formation poursuit son évolution entamée il y a 5 ans avec de plus en plus de structures individuelles portée notamment par la hausse du nombre d'autoentrepreneur. Elles représentent désormais plus de la moitié des OF en région (57 %) soit + 5 points en un an. Les OF du secteur privé lucratif représentent 32 % du total, suivis du secteur associatif avec 9 %, tandis que le secteur public et parapublic ne dépasse pas 1 %.

Concernant les CFA, la répartition par statut juridique est bien différente : plus de la moitié relèvent du secteur privé lucratif (57 %), un quart sont des associations (25 %), tandis que le reste se répartit entre quelques structures publiques et individuelles. Les CFA sont majoritairement privés car ils sont souvent gérés par des syndicats professionnels, des associations ou d'autres structures souhaitant développer des formations adaptées à leur secteur.

Les OF selon le statut juridique en Occitanie en 2025



Lecture : En 2025, 8 121 OF en Occitanie sont des structures individuelles ce qui représente 57 % de l'ensemble. Le diagramme de gauche représente l'ensemble des OF d'Occitanie, celui de gauche uniquement les OFA - CFA.

Champ : Organismes de formation actifs en Occitanie au 13 janvier 2025.

Source : DREETS Occitanie - traitement Carif-Oref Occitanie.

Par rapport à 2024, le nombre d'organisme de formation du secteur associatif reste stable. Les OF du secteur public, parapublic et privé lucratif enregistrent eux une légère hausse

(respectivement 11 % et 2 %). Dans la continuité des années précédentes, le nombre de structures individuelles continue de croître à un rythme soutenu (24 %).

Cette croissance est surtout remarquable pour les OF sous statut d'autoentrepreneur ou micro-entrepreneur qui enregistrent + 57 % cette année (après une hausse de 52 % entre 2023 et 2024). Au cours des cinq dernières années, la croissance du nombre d'OF a été principalement portée par l'essor des structures individuelles, dont le nombre a presque doublé sur la période. Cette dynamique explique en grande partie l'augmentation globale du secteur, marquée par une progression de près de 40 %.

Les formateurs peuvent être occasionnels ou exercer exclusivement leur activité à leur compte. Cette flexibilité est particulièrement attrayante pour les personnes voulant exercer leur activité à leur compte. Les autoentrepreneurs peuvent changer de statut et sont tenus de le faire à partir d'un certain seuil de Chiffre d'affaires (CA). En 2018, ce seuil a doublé, coïncidant avec la réforme de la formation professionnelle qui a libéralisé le secteur.

Les différents types d'organismes de formation :

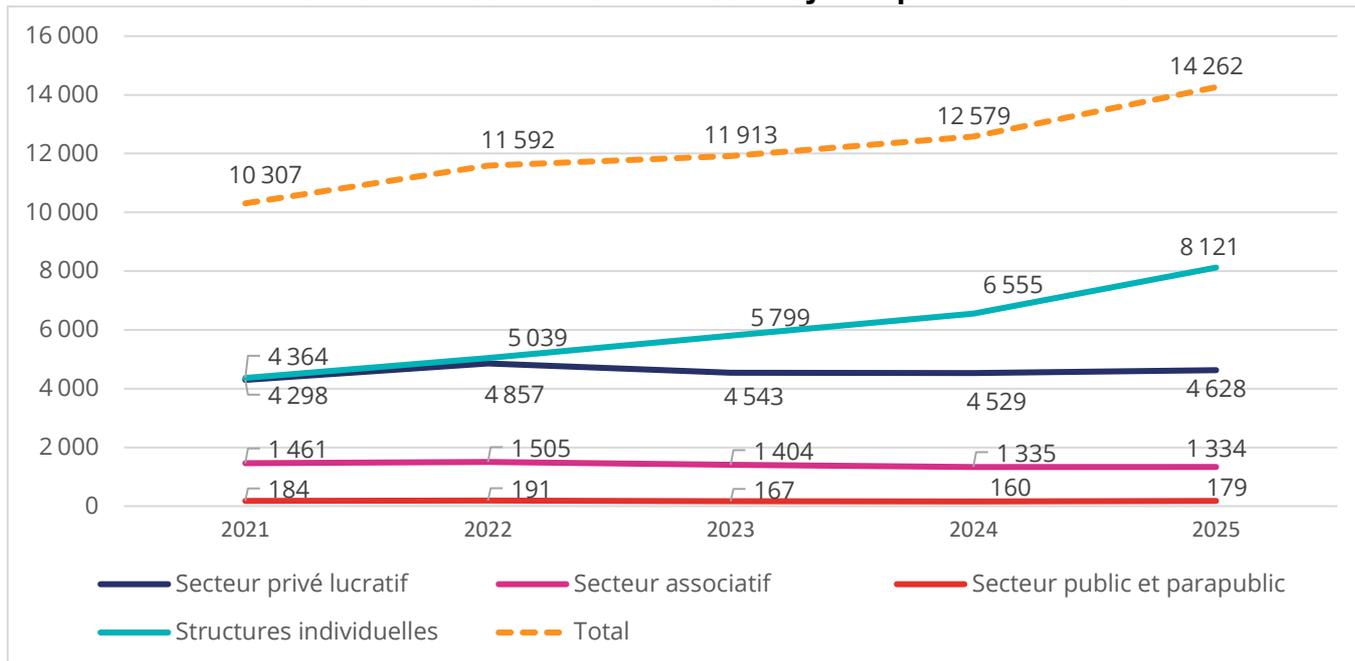
Structures individuelles : majoritairement composées de formateurs indépendants et d'autoentrepreneurs, ces petites structures incluent également certaines entreprises individuelles comptant un seul formateur ou salarié.

Organismes privés à but lucratif : regroupent les sociétés commerciales (SA, SARL, SAS, SASU) dont l'activité comprend une offre de formation professionnelle.

Secteur associatif : constitué principalement d'associations (loi 1901), mais aussi de fondations et syndicats. Leur développement s'est accéléré dans les années 1980 pour accompagner la formation des demandeurs d'emploi.

Secteur public et parapublic : inclut les universités, écoles publiques, GRETA, CNAM et AFPA, ainsi que les organismes consulaires (CCI, CMA). Ils ont une mission d'intérêt général visant à réduire les inégalités et à répondre aux besoins des entreprises et de l'artisanat.

Évolution du nombre d'OF en Occitanie selon le statut juridique entre 2021 et 2025



Lecture : En 2025, 8 121 OF en Occitanie sont des structures individuelles ce qui représente 57 % de l'ensemble.

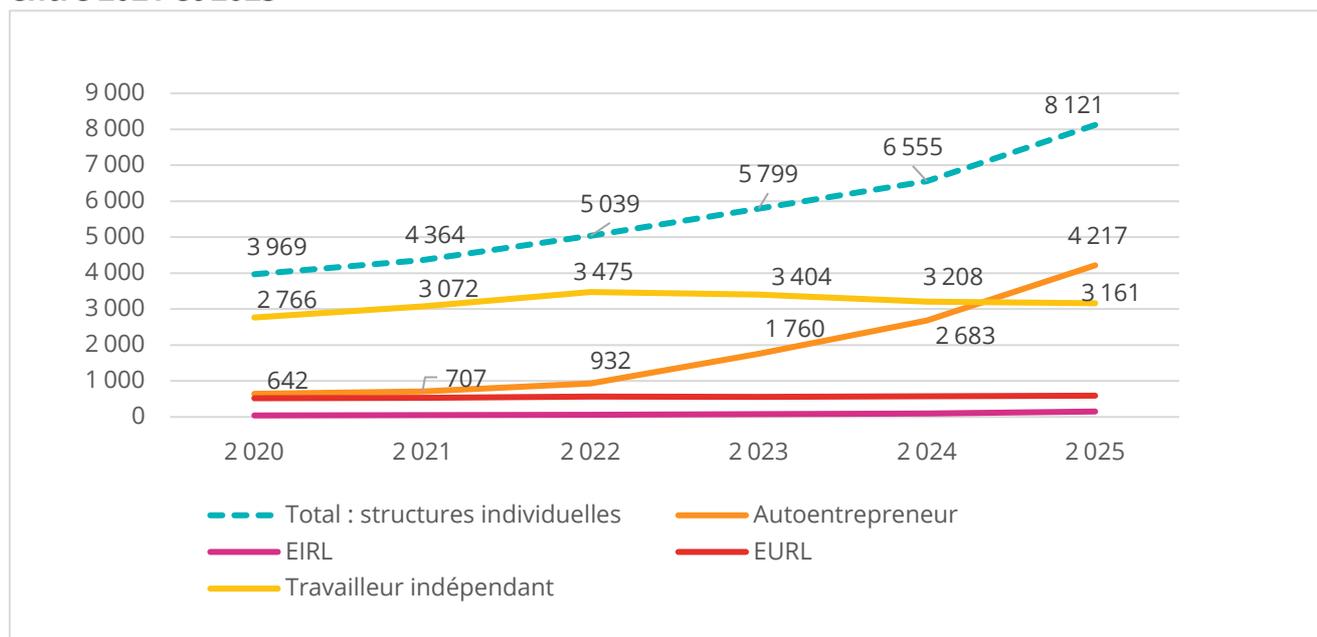
Champ : Organismes de formation actifs en Occitanie au 13 janvier 2025.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

La crise sanitaire de 2019-2020 a ensuite entraîné une forte hausse des créations d'entreprises, notamment sous le statut de micro-entrepreneur (+10,5 % en Occitanie entre 2019 et 2020). Ce rebond s'est poursuivi après la crise, particulièrement dans la

formation professionnelle, parfois au détriment du statut de travailleur indépendant. Ainsi en 2025, pour la première fois, les autoentrepreneurs sont plus nombreux que les travailleurs indépendants.

Evolution du nombre de structures individuelles en Occitanie selon le statut juridique entre 2021 et 2025



Lecture : En 2025, 4217 OF en Occitanie sont des autoentrepreneurs.

Champ : Organismes de formation actifs en Occitanie au 13 janvier 2025.

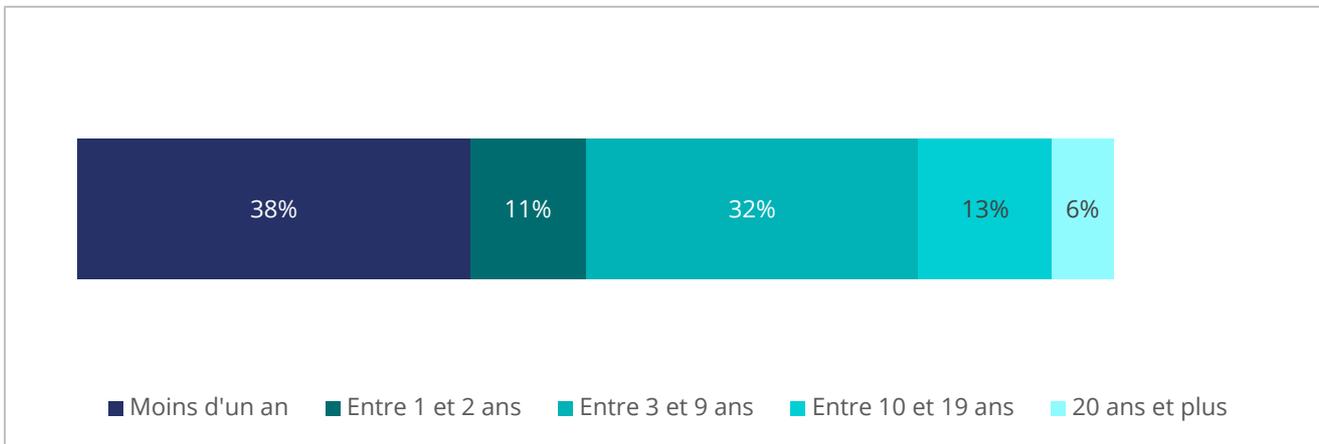
Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Un renouvellement important des OF chaque année en Occitanie qui s'accélère depuis 4 ans

Le marché de la formation professionnelle connaît une profonde mutation, marquée par l'essor de nombreuses petites structures. Si ces nouveaux organismes dynamisent le secteur par leur multiplication, ils se révèlent souvent plus fragiles : leur pérennité est plus incertaine que celle des structures plus établies, entraînant un renouvellement rapide

des acteurs et un turn-over important au sein du paysage de la formation illustrant les difficultés de maintien sur ce marché. Ainsi 38 % des OF en Occitanie en janvier 2025 ont moins d'un an, et 49 % ont moins de 2 ans. C'est 20 % de plus que l'année dernière pour les OF de moins d'un an et 4 % de plus pour les OF de moins de 2 ans.

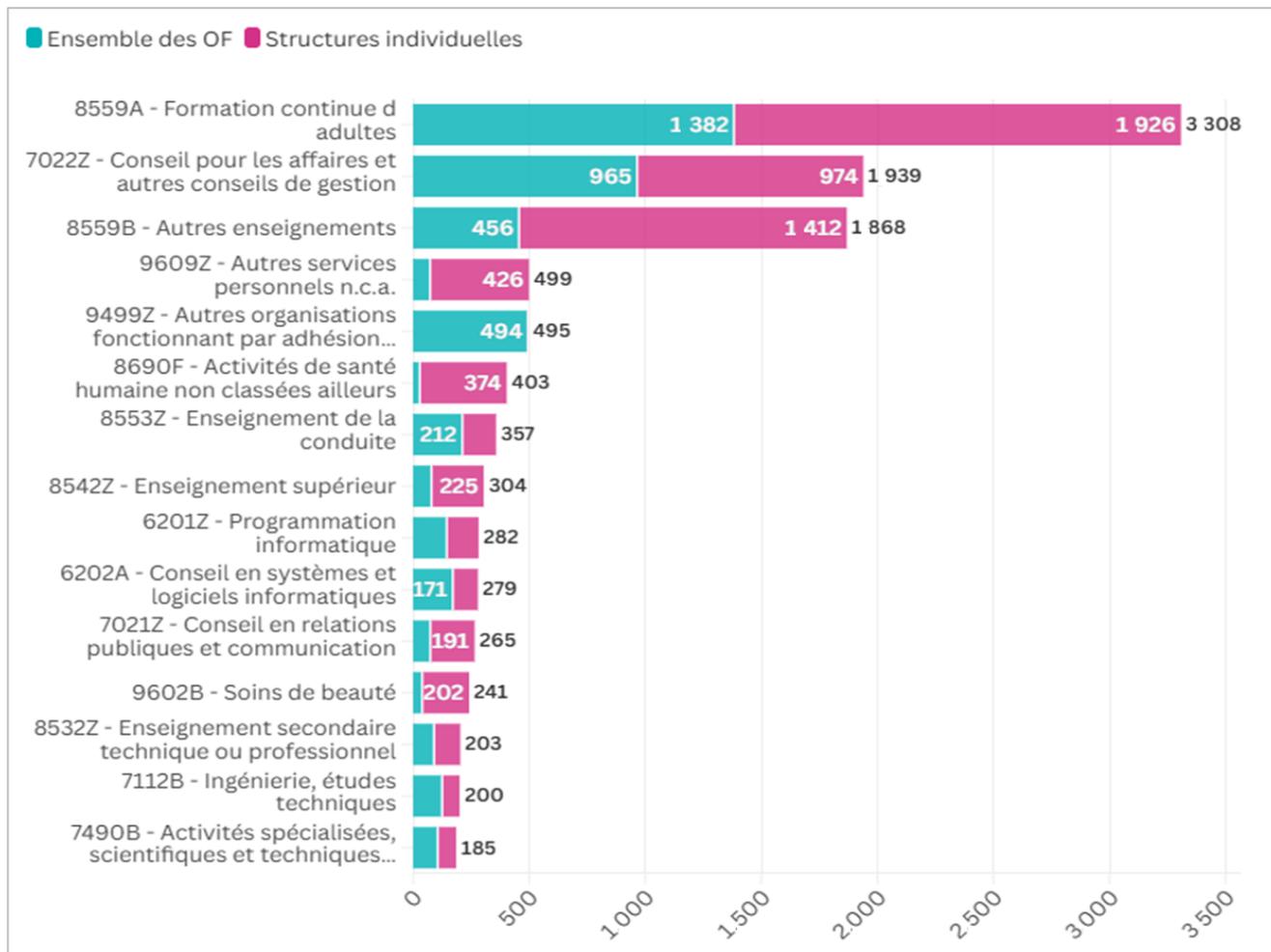
Répartition des OF selon l'ancienneté en janvier 2025 en Occitanie



Lecture : En 2025, 38 % des OF en Occitanie ont moins d'un an.
Champ : Organismes de formation actifs en Occitanie au 13 janvier 2025.
Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

La Formation continue d'adultes est toujours l'activité principale d'une majorité d'OF

Activités principales des organismes de formation en Occitanie en 2025 et part des structures individuelles



Lecture : En 2025, 3 308 OF ont pour activité principale la Formation continue d'adultes (code APE 8559A). Parmi ces OF, 1 926 sont des structures individuelles. Les codes APE (NAF) sont une nomenclature permettant d'identifier la branche d'activité principale d'une structure (entreprise, société, association, etc.).

Champ : Organismes de formation actifs en Occitanie au 13 janvier 2025.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

En 2025, 3 308 OF déclarent lors de leur enregistrement à l'INSEE (code APE) la Formation continue d'adultes comme activité principale. Cela représente 23 %, soit une part stable depuis ces dernières années (23 % en 2024 et 22 % en 2023) dans les activités principales des organismes de formation. Le Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (7022Z) ainsi que les Autres

enseignements (8559B) complètent le podium des activités principales des organismes de formation avec des parts de respectivement 14 % et 13 %. Les structures individuelles représentent 58 % des OF dans la Formation continue d'adultes (8559A) et 75 % dans les Autres enseignements (8559B). Des proportions qui augmentent légèrement depuis 2024.

Une diminution des OF certifiés Qualiopi en un an

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les prestataires d'actions de formation doivent être certifiés Qualiopi pour bénéficier de financements publics ou mutualisés, notamment dans le cadre du CPF. Cette certification atteste de la qualité des processus mis en place par l'organisme pour concevoir et dispenser ses prestations. Son obtention repose sur le respect de 7 critères et 32 indicateurs définis par le Référentiel national qualité (RNQ) et implique un investissement humain et financier conséquent, incluant la mobilisation de ressources internes, le recours éventuel à un prestataire et les coûts liés aux audits.

Cette certification a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions de développement des compétences, qu'il s'agisse : d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de valider les acquis de l'expérience (VAE), ou d'actions de formation par apprentissage.

La certification qualité Qualiopi est délivrée par type d'actions par un organisme certificateur accrédité par le Cofrac. Ces organismes sont actuellement au nombre de 37¹.

Il existe également 8 instances de labellisation reconnues par France compétences qui peuvent toutes délivrer la marque de certification Qualiopi au titre de leur propre démarche qualité.²

- 4 labels pour des actions de formation spécifiques : Label APP, Label E2C, Label Ecole conduite qualité, Label Qualité Français Langue Étrangère ;
- 1 label spécifique aux bilans de compétences : OBCAQT ;
- 3 labels pour l'ensemble des actions : Label CertifRégion, Label Eduform, Label QualiFormAgri.

Nombre d'OF certifiés Qualiopi par modalité en janvier 2024 et 2025 en Occitanie

Catégories certifiées	2025	2024	Evolution 2024 - 2025
Actions de formation	3 979	4 161	-4%
Bilans de compétences	373	365	2%
VAE	219	252	-13%
Actions de formation par apprentissage	333	343	-3%
Total (au moins une catégorie certifiée)	4 053	4 221	-4%
Part d'OF certifiés Qualiopi	28%	34%	- 6 pp

Lecture : En 2025, 3 979 OF ont été certifiés Qualiopi pour leurs actions de formation. C'est 4 % de baisse par rapport à 2024.

Champ : Organismes de formation actifs en Occitanie au 13 janvier 2025.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Entre 2024 et 2025, le nombre d'organismes de formation certifiés Qualiopi est passé de 4 221 à 4 053. Cette baisse semble s'inscrire dans

une tendance amorcée en 2023 au niveau national, liée à un essoufflement de l'adhésion à la certification. Si Qualiopi reste essentielle

¹ La qualité des organismes de formation professionnelle | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. (2019, septembre 23). <https://travail-emploi.gouv.fr/la-qualite-des-organismes-de-formation-professionnelle>

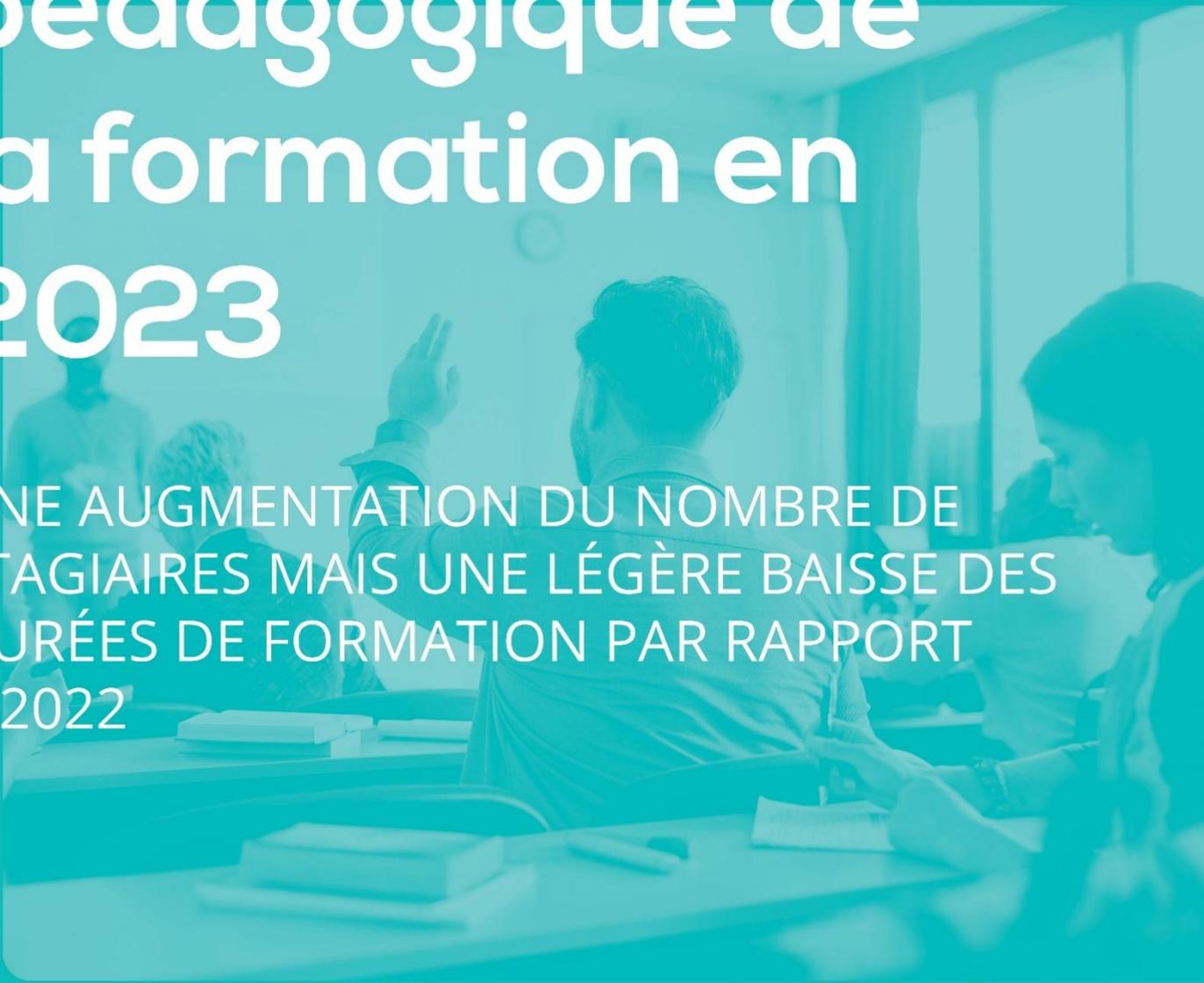
² Qualiopi. (s. d.). Carif-Oref Occitanie. <https://www.cariforefoccitanie.fr/organisme-de-formation/qualite-en-formation/qualiopi/>

pour accéder aux financements publics, de plus en plus d'organismes, notamment indépendants, dénoncent sa complexité administrative, son coût, et la charge de travail qu'elle implique. En effet, selon une enquête de la Dares³, les principaux freins à la certification sont le fait d'être déjà sous-traitant d'un OF certifié, le manque de personnel, et la lourdeur de la démarche. Avec

l'augmentation marquée du recours à la sous-traitance sur le marché de la formation professionnelle, de plus en plus d'OF sous-traitants font le choix de ne pas chercher à obtenir la certification eux-mêmes. A noter que depuis le 1^{er} avril 2024, les sous-traitants qui interviennent sur des actions CPF sont obligés d'être certifié Qualiopi (hors microentreprise).

³ Certification Qualiopi | DARES. (s. d.). <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/enquete-source/certification-qualiopi>

Le bilan pédagogique de la formation en 2023



UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE
STAGIAIRES MAIS UNE LÉGÈRE BAISSSE DES
DURÉES DE FORMATION PAR RAPPORT
À 2022

Portrait pédagogique des organismes de formation en 2023

	Secteur associatif	Secteur privé	Secteur public et parapublic	Structures individuelles	Total
Nombre d'OF	1 254	3 987	172	5 721	11 134
Part des CFA	7%	4%	24%	0,3%	3%
Taille des OF (en fonction du nombre de formateurs)					
Moins de 11 formateurs	84%	94%	42%	99%	95%
Entre 11 et 249 formateurs	16%	5%	46%	0,5%	5%
250 formateurs ou plus	1%	0,3%	12%	0,1%	0,4%
Nombre de stagiaires et répartition					
Nombre de stagiaires	419 529	1 283 000	193 653	338 601	2 236 695
Salariés	30%	71%	16%	52%	56%
Apprentis	9%	3%	22%	6%	6%
Personnes en recherche d'emploi	33%	3%	14%	11%	11%
Particuliers	9%	6%	6%	11%	8%
Autres stagiaires	19%	16%	42%	20%	20%
Durée moyenne par profil (en heures)					
Salariés	25	17	63	15	18
Apprentis	323	282	260	69	255
Personnes en recherche d'emploi	70	119	224	18	88
Particuliers	53	59	91	43	56
Autres stagiaires	35	28	55	17	33
Ensemble	42	24	70	18	46
Ensemble (hors apprentis)	46	25	90	19	32
Objectif des formations					
Formations certifiantes	23%	17%	41%	20%	20%
Autres formations professionnelles	75%	82%	58%	79%	78%
Bilans de compétences : Nombre de stagiaires et d'apprentis	1%	0%	0%	1%	1%
Actions d'accompagnement à la VAE	1%	1%	1%	1%	1%

Lecture : En 2023, le secteur associatif rassemble 1 254 OF ce qui représente 7 % des OF. 84 % d'entre eux ont moins de 11 formateurs.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Les effectifs de stagiaires en augmentation dans toutes les catégories (+3,3 %) sauf les demandeurs d'emploi (-3 %) entre 2022 et 2023

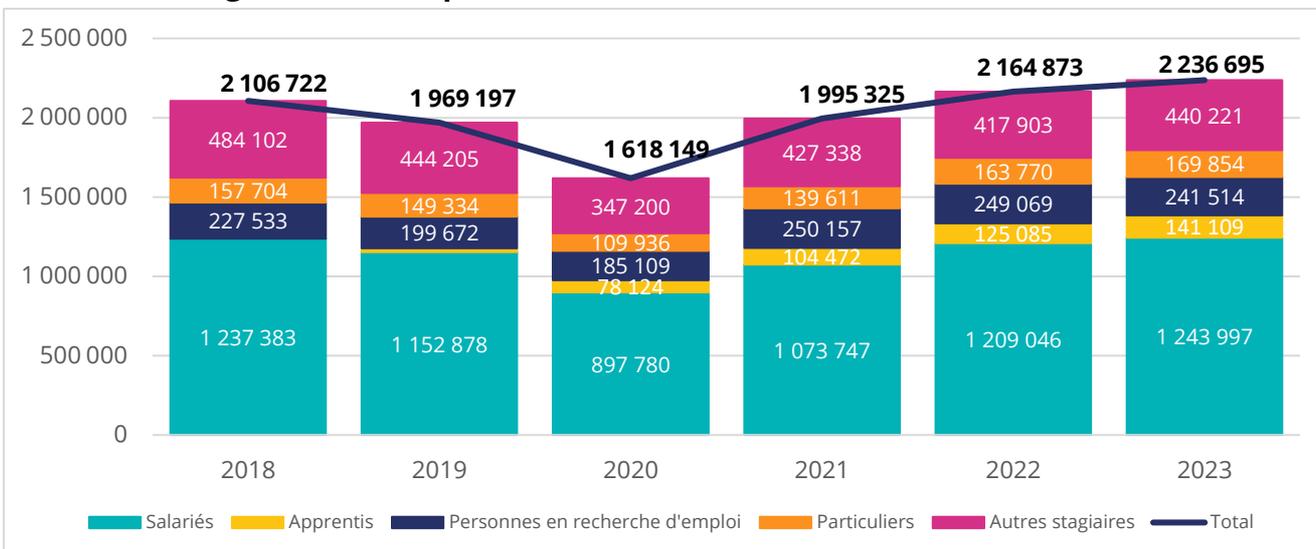
Précaution de lecture :

Pour cette partie de l'étude ainsi que les deux suivantes, les données utilisées sont issues des formulaires BPF renseignés pour l'exercice 2023.

De plus, il est important de préciser que seuls les OF dont le siège social est situé dans la région sont pris en compte.

2 236 695 stagiaires ont été formés par les OF dont le siège social est situé en Occitanie en 2023. Leur nombre continue d'augmenter, + 3,3 % par rapport à 2022 (+ 6 % depuis 2019). Les salariés restent majoritaires parmi les stagiaires formés. Ils représentent 56 % des effectifs en 2023. Les apprentis sont quant à eux 6 %, les particuliers, c'est-à-dire les stagiaires qui paient eux-mêmes leur formation, 8 % et les personnes en recherche d'emploi 11 %.

Nombre de stagiaires formés par les OF en Occitanie de 2018 à 2023



Lecture : En 2023, 141 109 stagiaires formés par les OF d'Occitanie sont des apprentis. Au total, 2 236 695 stagiaires sont formées dans les OF d'Occitanie.

Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

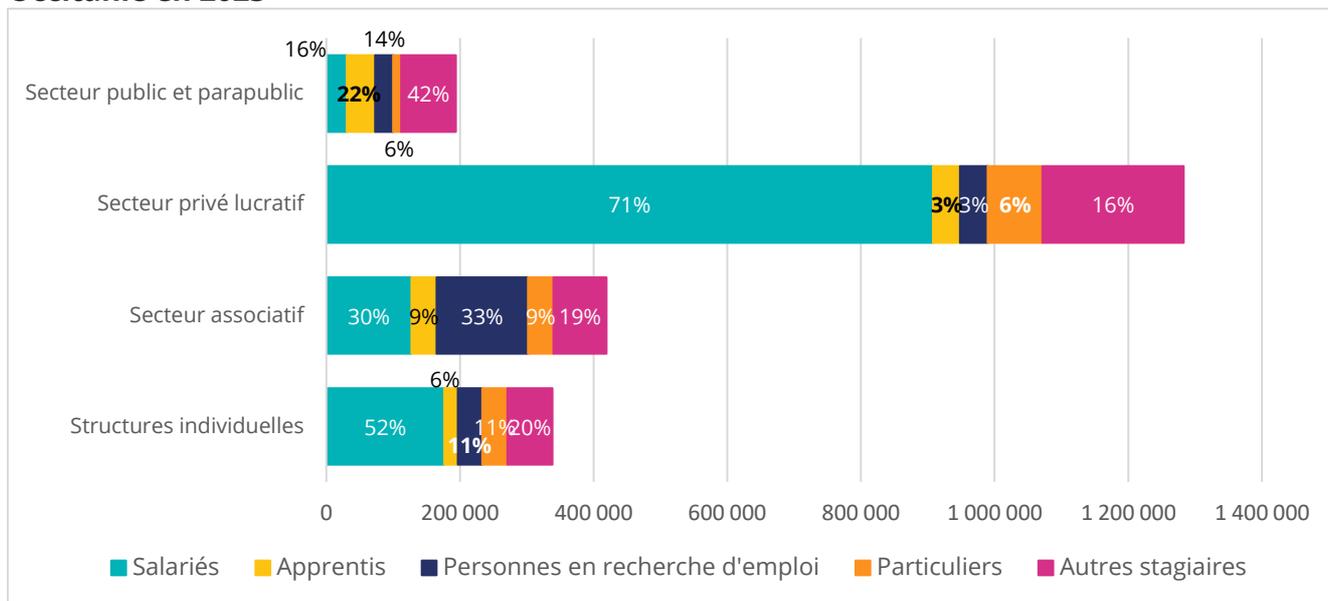
Source : DREETS Occitanie - traitement Carif-Oref Occitanie.

Toutes les catégories de stagiaires sont en nette augmentation par rapport à 2022 (+ 3 % pour les salariés, + 13 % pour les apprentis, +4% pour les particuliers et + 5 % pour les autres stagiaires) sauf les demandeurs d'emploi en recul de 3 %. La baisse des entrées en formation des demandeurs d'emploi en 2023

peut s'expliquer notamment par la diminution des financements publics, en lien avec le recul du nombre de formations financées par le CPF (-28 % en un an en France⁴), conséquence directe des mesures de régulation comme l'introduction de France Connect+ fin 2022.

⁴ Le compte personnel de formation en 2023 | DARES. (s. d.). <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/le-compte-personnel-de-formation-en-2023>

Les statuts professionnels (à l'entrée en formation) des individus formés par les OF en Occitanie en 2023



Lecture : En 2023, 71 % des stagiaires dans les OF du secteur privé lucratif étaient des salariés.

Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Les OF du secteur privé lucratif, ainsi que les structures individuelles, forment majoritairement des salariés (respectivement 71 % et 52 %) en lien avec un financement principalement assuré par les employeurs. À l'inverse, les organismes publics et associatifs accueillent un public plus diversifié : salariés, demandeurs d'emploi, apprentis et particuliers. Ils s'appuient davantage sur des financements publics et paritaires, notamment

via les Opcv et les pouvoirs publics⁵. Globalement, le secteur privé lucratif forme 56 % des stagiaires, le secteur associatif 19 % et les structures individuelles 15 %. La demande de formation des salariés (73 %), des particuliers (48 %) et des autres stagiaires (48 %) est davantage captée par les OF du secteur privé lucratif. À l'inverse, les personnes en recherche d'emploi sont davantage formées par le secteur associatif (56 %).

Répartition des stagiaires selon le profil et le statut juridique des OF en 2023

Profil des stagiaires	Secteur associatif	Secteur privé lucratif	Secteur public et parapublic	Structures individuelles	Total général
Salariés	10%	73%	2%	14%	100%
Apprentis	27%	29%	30%	14%	100%
Personnes en recherche d'emploi	56%	17%	11%	15%	100%
Particuliers	23%	48%	7%	22%	100%
Autres stagiaires	18%	48%	19%	15%	100%
Total (%)	19%	57%	9%	15%	100%
Total (Effectif)	419 529	1 283 000	193 653	338 601	2 234 783*

Lecture : En 2023, 56 % des stagiaires en recherche d'emploi ont suivi une formation dans un OF du secteur associatif.

* Total différent à la marge du précédent, certaines structures n'ont pas renseigné leur statut juridique

Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

⁵ Cf partie 3 de l'étude sur le bilan financier des organismes de formation situés en Occitanie en 2023

La durée moyenne de formation est de 46 heures, en baisse de 2 heures par rapport à 2022

En 2023, 103,9 millions d'heures de formation sont dispensées dont 36 millions pour les apprentis (35 %). Par rapport à 2022, environ un million d'heures de formation en plus ont été suivies soit une augmentation de 1 % tous profils confondus. Dans le détail, les salariés et les personnes en recherche d'emploi se sont moins formés en 2023 que l'année précédente (-6 % et -8 %). A l'inverse les particuliers ainsi que l'ensemble des autres stagiaires (hors apprentis) ont suivi plus d'heures de formation en 2023 : 14 % et 22 %. Les formations sont en moyenne plus courtes (en heures) qu'en 2022 poursuivant une

tendance déjà observée en 2021. Les apprentis enregistrent le recul le plus marqué, 27 heures de formation en moins par rapport à 2022 à nombre de formés égal. Les durées de formation des salariés et des personnes en recherche d'emploi sont également plus courtes : -2 heures et -5 heures. Ainsi, malgré la hausse des durées de formation des particuliers et des autres stagiaires, dans l'ensemble, les durées moyennes de formation baissent d'environ 2 heures en moyenne tous les ans depuis 2020. Elles atteignent ainsi leur niveau le plus bas en 2023 : 46 heures.

Heures et durées moyennes de formation selon le profil des stagiaires en Occitanie de 2019 à 2023

Profil des stagiaires	Heures de formation dispensées en 2023			Durée moyenne en 2023 et évolutions		
	Nombre	Répartition	Evolution 2022 - 2023	Durée moyenne	Evolution 2022 - 2023	Evolution depuis 2019
Salariés	22 847 039	22%	-6%	18	-2	-7
Apprentis	36 044 436	35%	2%	255	-27	-12
Personnes en recherche d'emploi	21 135 563	20%	-8%	88	-5	-30
Particuliers	9 522 488	9%	14%	56	5	2
Autres stagiaires	14 394 312	14%	22%	33	4	5
Ensemble	103 943 838	100%	1%	46	-1	5
Ensemble (hors apprentis)	67 899 402	65%	1%	32	-1	-5

Lecture : En 2023, les apprentis ont été formés à hauteur de 36 millions d'heures de formation, ce qui représente 35 % des heures de formation dispensées par les OF d'Occitanie. La durée moyenne de formation pour un apprenti en Occitanie en 2023 est de 255 heures soit une baisse de 27 heures par rapport à 2022.

Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

20 % des stagiaires dans des formations certifiantes

Les formations certifiantes visent l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, d'un Certificat de qualification professionnelle (CQP) enregistré ou non au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au Répertoire spécifique (RS) ou encore une habilitation. En 2023, un stagiaire sur cinq a suivi une formation certifiante soit près de 460 000 personnes. 64 % d'entre eux l'ont fait dans un OF du secteur public, parapublic ou associatif. Cette proportion est stable par rapport à 2022. Plus des trois quarts des stagiaires ont suivi

une formation relevant de l'initiation, du perfectionnement, de la préqualification, de la remise à niveau ou de la maîtrise des savoirs de base (Autres formations professionnelles) soit environ 1 700 000 stagiaires. Ces formations ont été majoritairement dispensées dans les OF du secteur privé lucratif et dans les structures individuelles. Enfin, les formations visant à effectuer un bilan de compétences ou les actions d'accompagnement à la VAE sont marginales et représentent chacune environ 1 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires selon l'objectif général des formations dispensées et le statut juridique des OF en 2023

Statut juridique	Formations certifiantes	Autres formations professionnelles	Bilans de compétences	Actions d'accompagnement à la VAE
Secteur associatif	23%	75%	1%	1%
Secteur privé lucratif	17%	82%	0%	1%
Secteur public et parapublic	41%	58%	0%	1%
Structures individuelles	20%	79%	1%	1%
Total général	20%	78%	1%	1%

Lecture : En 2023, 23 % des stagiaires formés par les OF du secteur associatif ont suivi une formation certifiante.

Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Près de trois quarts des stagiaires ayant suivi une formation certifiante visaient un titre de niveau 4 ou plus : 32 % un niveau 6 à 8 (licence, master), 20 % un niveau 5 (BTS, DUT) et 20 % un niveau 4 (bac pro). Ces formations sont majoritairement dispensées par des

organismes du secteur privé lucratif. À l'inverse, les formations de niveau 3 (CAP, BEP), visées par un peu plus d'un stagiaire sur cinq, sont principalement assurées par des organismes du secteur public et parapublic.

Répartition des stagiaires selon l'objectif général des formations dispensées et le statut juridique des OF en 2023

Statut juridique des OF	Niveau 6 à 8 (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, Doctorat...)	Niveau 5 (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale...)	Niveau 4 (Bac pro, BT, BP, BM...)	Niveau 3 (BEP, CAP...)	Niveau 2	Formations visant une certification (dont CQP) sans niveau de qualification
Secteur associatif	22%	22%	26%	27%	27%	15%
Secteur privé lucratif	34%	46%	39%	30%	64%	74%
Secteur public et parapublic	19%	18%	30%	39%	0%	1%
Structures individuelles	25%	14%	5%	3%	9%	10%
Répartition par niveau	32%	20%	20%	22%	1%	5%

Lecture : En 2023, 22 % des stagiaires suivant une formation certifiante visant un niveau 6 à 8, sont formés dans des OF du secteur associatif.

Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Les domaines de spécialité de formation les plus suivis en 2023 sont Services aux personnes et Échanges et gestion

En 2023, la répartition des domaines de spécialité des stagiaires formés en Occitanie varie peu par rapport aux années précédentes. Le domaine des Services est toujours le plus représenté dans les formations suivies avec plus d'un stagiaire sur deux. Il comprend notamment :

- Les Services aux personnes : 20 % des stagiaires pour 27 % des heures réalisées ;
- Échanges et gestion : 20 % des stagiaires pour 21 % des heures réalisées ;
- Services à la collectivité : 14 % des stagiaires pour 4 % des heures réalisées.

Répartition des stagiaires selon les domaines de spécialité de formation (17 postes) en Occitanie en 2023

Domaines de spécialité de formation (Nomenclature de spécialités de formation - NSF)	Part des stagiaires	Part des heures stagiaires	Durée moyenne en heures
Services aux personnes	20%	27%	59
Echanges et gestion	20%	21%	45
Service à la collectivité	14%	4%	12
Domaines des capacités individuelles	12%	8%	30
Communication et information	7%	7%	43
Mécanique, électricité, électronique	6%	6%	47
Sciences humaines et droit	5%	5%	48
Formations générales	4%	3%	36
Transformations	3%	4%	64
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	2%	4%	75
Lettres et arts	2%	3%	77
Génie civil, construction, bois	2%	3%	73
Spécialités plurivalentes des services	2%	3%	89
Mathématiques et sciences	1%	1%	44
Spécialités pluri-technologiques de la production	0,4%	2%	234
Domaines des activités quotidiennes et de loisirs	0,2%	0,1%	29
Matériaux souples	0,1%	0,1%	76
Total	100%	100%	45

Lecture : En 2023, 20 % des stagiaires formés en Occitanie l'ont été dans le domaine des Services aux personnes ce qui représente 27 % des heures totales de formation. La durée moyenne de formation dans ce domaine est de 59 heures.

Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

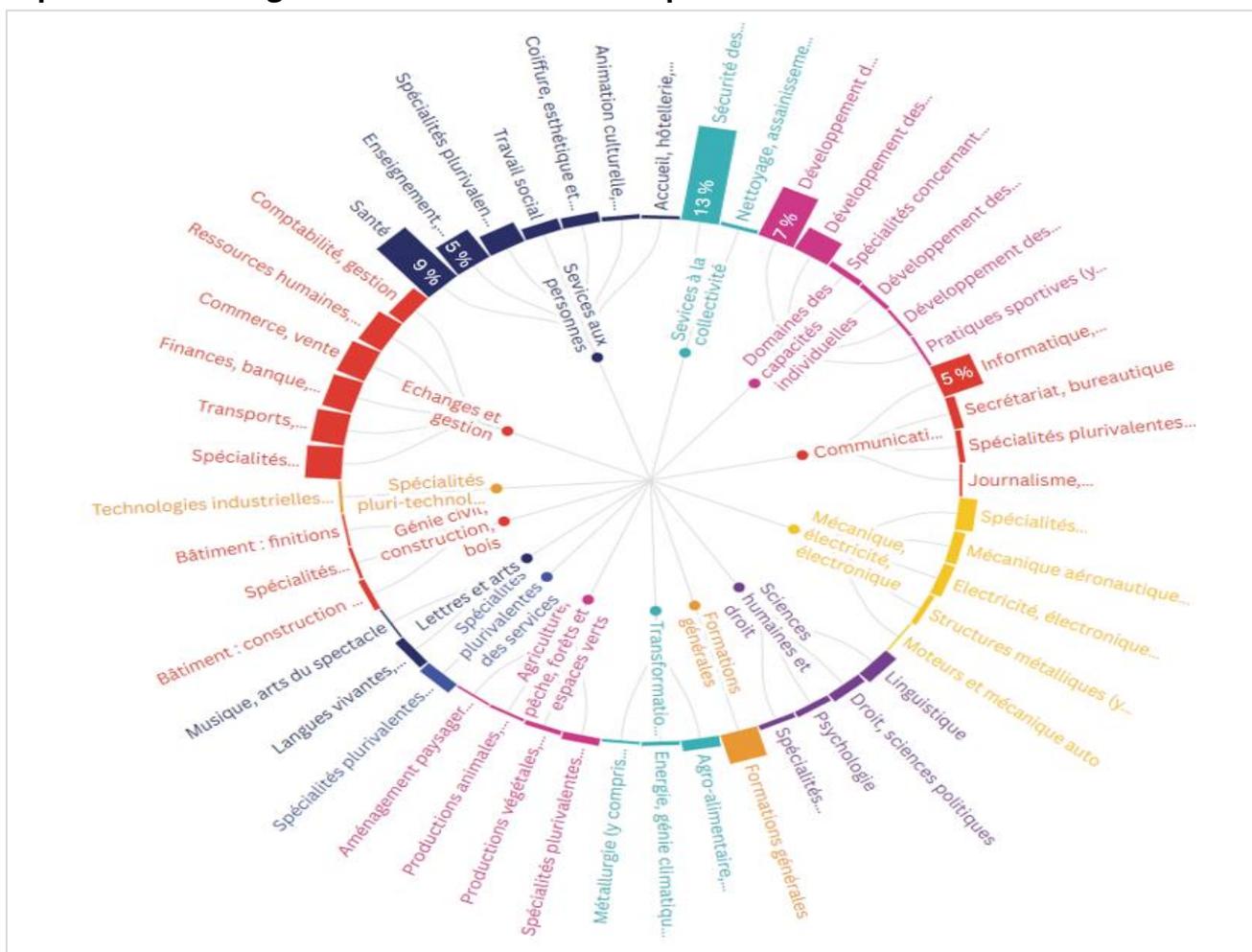
Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

La diversité des formations suivies en Occitanie reflète la richesse du tissu économique régional

Si le domaine des Services concentre une part importante des stagiaires, les autres spécialités - Communication, Mécanique et électricité, Sciences humaines et droit, Formations générales, Mathématiques et sciences, Transformations, Agriculture, Lettres et arts, Construction et génie civil - représentent chacune entre 2 % et 7 % des effectifs. Cette répartition relativement équilibrée témoigne d'une demande variée, en lien direct avec les besoins en compétences des différents bassins d'emploi.

L'Occitanie se caractérise en effet par une économie plurielle : aéronautique à Toulouse, agriculture dans le Gers, tourisme sur le littoral et dans les zones de montagne, recherche et santé autour des pôles universitaires, ou encore économie de la mer et logistique autour de la Méditerranée. Dans ce contexte, la pluralité des formations n'est pas seulement un indicateur de dynamisme : elle constitue une réponse nécessaire à la diversité des opportunités professionnelles et des trajectoires possibles sur le territoire.

Répartition des stagiaires selon le domaine de spécialité de formation en Occitanie en 2023



Lecture : 13 % des stagiaires formés en Occitanie en 2023 l'ont été dans la spécialité Sécurité (faisant partie du domaine des Services à la collectivité d'après la NSF)
 Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.
 Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Au vu de la place prépondérante occupée par le secteur des services dans l'économie régionale, il n'est pas surprenant de constater que onze des quinze groupes de spécialité de formation les plus suivis en relèvent. La Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité) reste la spécialité la plus suivie, représentant à elle seule 13 % des stagiaires, avec une augmentation de 20 % par rapport à 2022. Les Services à la personne sont également bien représentés, en particulier à travers la Santé, qui arrive en deuxième position en nombre de stagiaires et en tête en nombre d'heures dispensées. Le groupe Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de

réinsertion sociale et professionnelle regroupe les formations destinées à accompagner les parcours vers l'emploi, illustrant le rôle important joué par les dispositifs de retour à l'emploi et d'évaluation des acquis. Deux évolutions notables marquent l'année : le nombre de stagiaires suivant une formation dans les spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion a doublé, tandis que ceux se formant en spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité ont été multipliés par six. Ces hausses traduisent peut-être une adaptation de l'offre de formation à l'évolution des besoins économiques régionaux, notamment dans les domaines de la gestion et de l'industrie technique.

Nombre, répartition et évolution des stagiaires et des heures dans les quinze groupes de spécialité de formation les plus suivis en 2023 en Occitanie

Groupes de spécialité de formation	Stagiaires			Heures			Durée moyenne (en heures)
	Nombre	Part	Evolution 2022 - 2023	Nombre	Part	Evolution 2022 - 2023	
- Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)	271 996	13%	20%	3 065 592	3%	17%	11
- Santé	187 735	9%	-7%	11 431 682	12%	26%	61
- Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	150 284	7%	-2%	4 666 250	5%	-13%	31
- Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	102 779	5%	-6%	3 579 829	4%	-3%	35
- Enseignement, formation	94 662	4%	6%	3 133 456	3%	5%	33
- Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités)	87 849	4%	97%	2 012 956	2%	1%	23
- Formations générales	85 728	4%	26%	3 054 388	3%	27%	36
- Transports, manutention, magasinage	82 033	4%	-3%	2 624 530	3%	-7%	32
- Finances, banque, assurances	75 190	4%	-17%	2 061 020	2%	-5%	27
- Commerce, vente	74 545	4%	0%	7 235 613	8%	-4%	97
- Développement des capacités comportementales et relationnelles	70 202	3%	0%	956 143	1%	-19%	14
- Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	66 421	3%	31%	3 618 901	4%	203%	54
- Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	60 526	3%	-19%	2 655 886	3%	-3%	44
- Comptabilité, gestion	45 607	2%	-6%	2 075 939	2%	-3%	46
- Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité (y compris maintenance mécano-électrique)	43 803	2%	598%	1 578 246	2%	66%	36
Part des 15 formations	1 499 360	71%	/	53 750 431	57%	/	36

Lecture : 271 996 stagiaires formés en Occitanie en 2023 l'ont été dans la spécialité Sécurité des biens et des personnes au sens de la NSF.

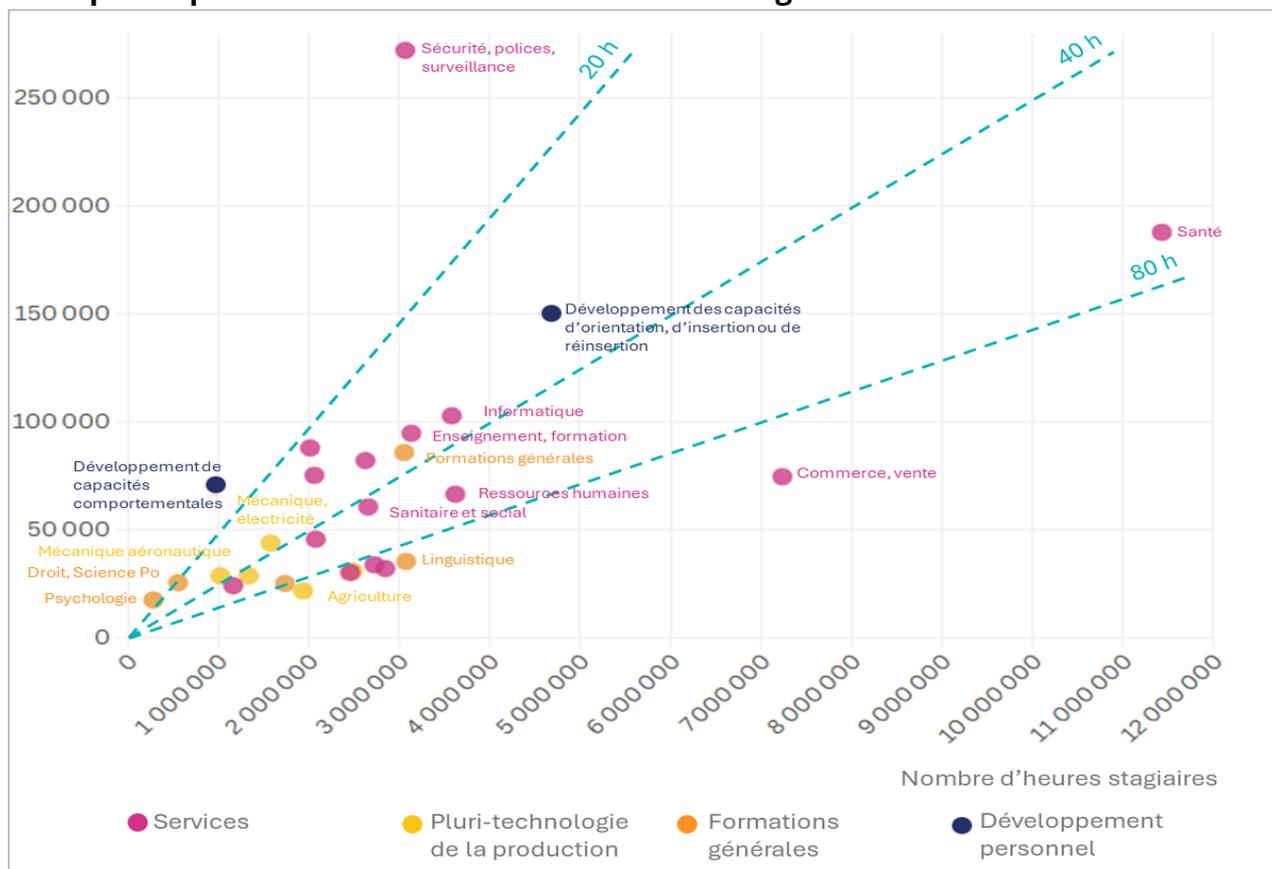
Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Les durées de formation varient fortement selon les groupes de spécialité, en lien avec le volume de connaissances et de compétences à acquérir. Il n'est ainsi pas surprenant que certaines formations soient plus courtes que d'autres. Par exemple, les formations dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes (bien qu'elles concentrent le plus grand nombre de stagiaires) sont parmi les plus brèves, avec une durée moyenne de 11,3 heures. Ces formations intègrent notamment les formations obligatoires du type incendie, gestes et postures ou encore hygiène qui dépassent rarement la journée. À l'inverse, des spécialités comme l'agriculture ou la

linguistique mobilisent des durées bien plus longues (respectivement 89,3 et 87 heures en moyenne), bien qu'elles soient suivies par un nombre plus restreint de stagiaires. La spécialité Commerce et vente se distingue avec une durée moyenne de 97 heures, la plus longue observée, ce qui s'explique en partie par son poids dans l'apprentissage : un quart des contrats d'apprentissage en Occitanie concerne des entreprises relevant de cette spécialité⁶. Cela illustre le lien fort entre durée de formation et modalité d'entrée en formation, en particulier l'apprentissage, qui structure certaines filières plus que d'autres

Principales spécialités en heures de formation et stagiaires formés



Lecture : La position des spécialités sur l'éventail permet de visualiser les formations longues et les plus suivies. Par exemple, les formations Santé représentent 11 millions d'heures de formation pour 187 735 stagiaires ce qui représente en moyenne une durée de 61 heures.

Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

⁶ Observatoire de l'apprentissage. (2025, mars). Carif-Oref Occitanie. <https://www.cariforefoccitanie.fr/orientation-et-parcours-des-publics/apprentissage/observatoire-de-lapprentissage/>



Le bilan financier des organismes de formation situés en Occitanie en 2023

DES MODÈLES ÉCONOMIQUES
CONTRASTÉS SELON LES PROFILS
D'ORGANISMES

Portrait financier des OF en 2023 en Occitanie

	Secteur associatif	Secteur privé lucratif	Secteur public et parapublic	Structures individuelles	Total
Nombre d'OF	1 254	3 987	172	5 721	11 134
Part des OFA-CFA	7%	4%	24%	0,3%	3%
Le financement de la formation professionnelle ou CA des OF					
CA réalisé (€)	461 676 395 €	851 147 547 €	383 908 757 €	149 717 759 €	1 846 450 458 €
Part des OF	25%	46%	21%	8%	100%
Evolution annuelle	1%	2%	5%	8%	3%
Coût moyen stagiaire (€)	1 591	1 359	2 536	484	1 092
Résultat net moyen	9 858	43 369	22 421	13 348	26 699
Répartition des financements en fonction de la provenance					
Organismes gestionnaires des fonds de la formation	50%	38%	57%	20%	43%
Pouvoirs publics	29%	10%	23%	11%	18%
Entreprises	9%	30%	4%	17%	18%
Contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA)	5%	9%	6%	39%	10%
Contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	3%	9%	2%	9%	6%
Autres produits au titre de la formation professionnelle	4%	5%	7%	4%	5%
Répartition des OF de chaque statut juridique dans les tranches de CA					
De 1 à 15 000 €	37%	33%	21%	58%	46%
De + 15 000 € à 75 000 €	29%	33%	9%	36%	34%
De + 75 000 € à 150 000 €	11%	12%	7%	3%	7%
De + 150 000 € à 450 000 €	13%	13%	14%	2%	7%
De + 450 000 € à 750 000 €	4%	4%	8%	0,2%	2%
De + 750 000 € à 1 500 000 €	2%	3%	10%	0,1%	2%
Plus de 1 500 000 €	5%	3%	31%	0,1%	2%
Quelques dispositifs					
Contrat d'apprentissage : CA (€)	192 302 141 €	169 399 185 €	195 935 342 €	3 502 284 €	561 138 952 €
Part dans le CA total	42%	20%	51%	2%	30%
Evolution annuelle	2%	-6%	10%	86%	2%
CPF : CA (€)	7 351 037 €	68 852 008 €	6 603 470 €	13 804 435 €	96 610 950 €
Part dans le CA total	2%	8%	2%	9%	5%
Evolution annuelle	-7%	-12%	15%	-12%	-10%

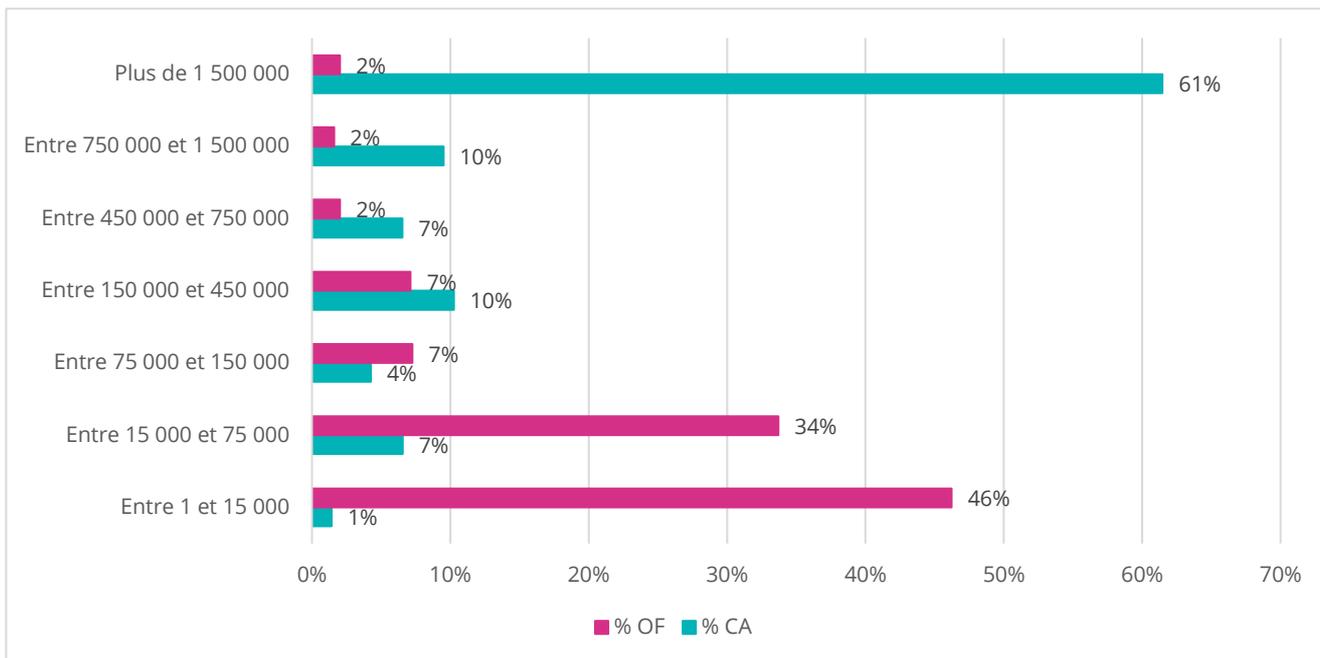
Lecture : En 2023, 1 254 OF sont du secteur associatif, ils réalisent 462 millions d'euros de CA soit 25 % de l'ensemble des OF.

Champ : Organismes de Formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Chiffre d'affaires : 200 OF captent plus de la moitié du marché

Répartition des OF et du CA en 2023 en Occitanie



Lecture : En 2023 en Occitanie, 2 % des OF ont un CA supérieur à 1,5 million d'euros. Le CA total (la somme des CA) de ces OF représente 61 % du CA total des OF en Occitanie cette année-là.

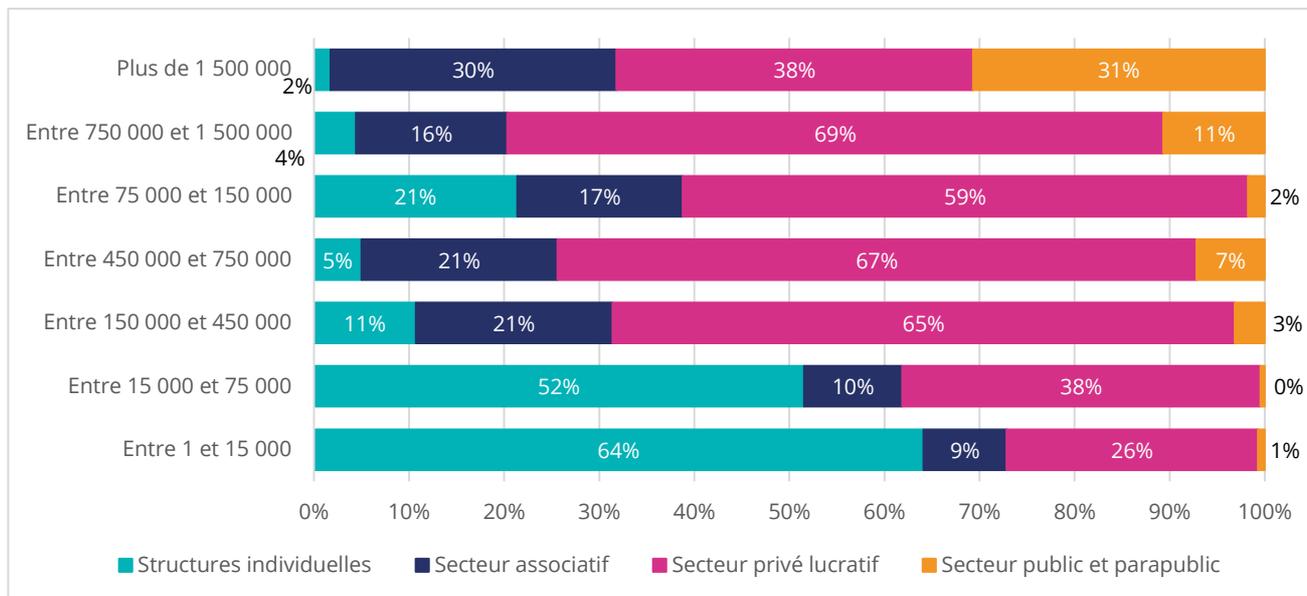
Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Parmi les 11 134 organismes de formation (OF) ayant déclaré un CA en 2023, 2 % concentrent à eux seuls 61 % du chiffre d'affaires total du secteur, soit environ 1,1 milliard d'euros générés par quelque 200 structures. À l'inverse, près de la moitié des OF déclarent un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 15 000 euros. Cette forte concentration peut s'expliquer par plusieurs facteurs : les plus gros OF disposent souvent de moyens humains et matériels importants leur permettant d'accueillir un grand volume de stagiaires, de proposer des formations longues et certifiantes, et d'accéder plus aisément aux financements publics (CPF,

apprentissage, France Travail...). Leur positionnement sur des secteurs porteurs (sécurité, santé, numérique, etc.) et leur capacité à répondre aux exigences administratives, notamment celles liées à la certification Qualiopi, renforcent encore leur avantage. À l'inverse, de nombreux OF sont des structures récentes ou individuelles, parfois positionnées en sous-traitance ou avec une activité ponctuelle, ce qui limite leur développement économique. La multiplication de ces petites structures, couplée à des difficultés d'accès aux financements publics contribue à creuser les écarts entre les acteurs du secteur.

Contribution selon le statut juridique à chaque tranche de CA en 2023

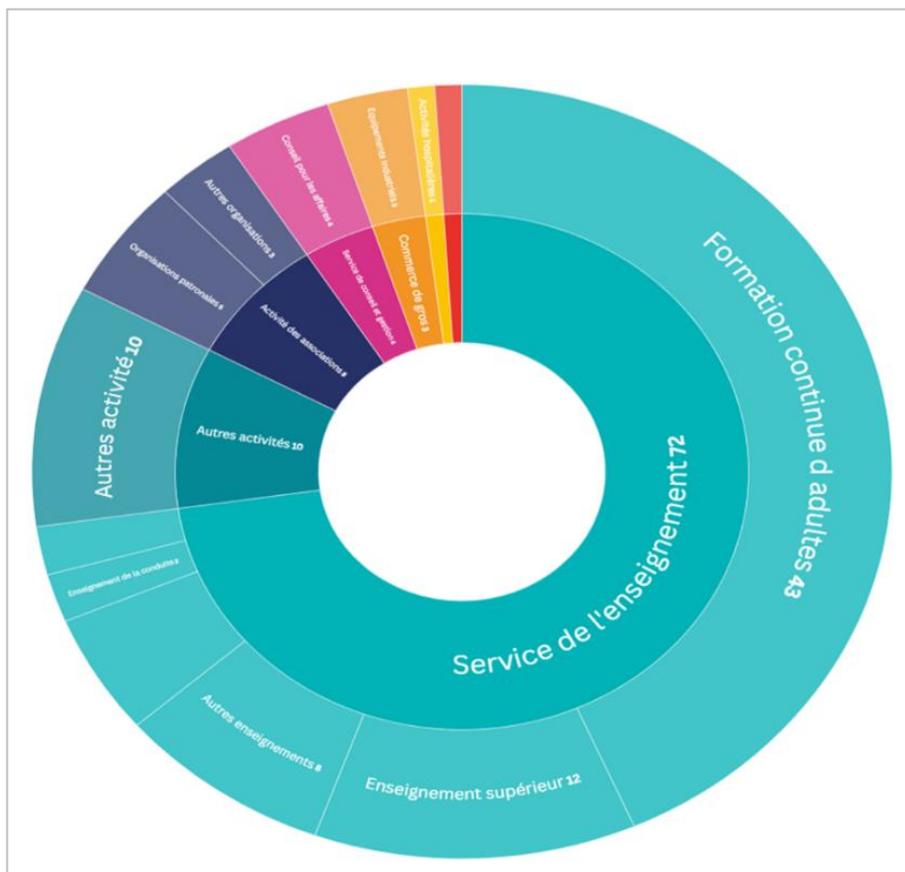


Lecture : Parmi les OF ayant un CA supérieur à 1,5 million d'euros, 30 % sont des OF issu du secteur associatif, 38 % du secteur privé lucratif et 31 % du secteur public et parapublic.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Répartition du CA des OF selon le secteur d'activité (code NAF) en 2023



En 2023, les organismes de formation ayant déclaré lors de leur enregistrement à l'INSEE (code APE) comme activité principale la formation, concentrent près de 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires, soit 72 % du total. Cette répartition, stable par rapport à 2022, est relativement proportionnelle à celle observée dans la répartition des organismes selon le nombre de stagiaires accueillis par secteur d'activité.

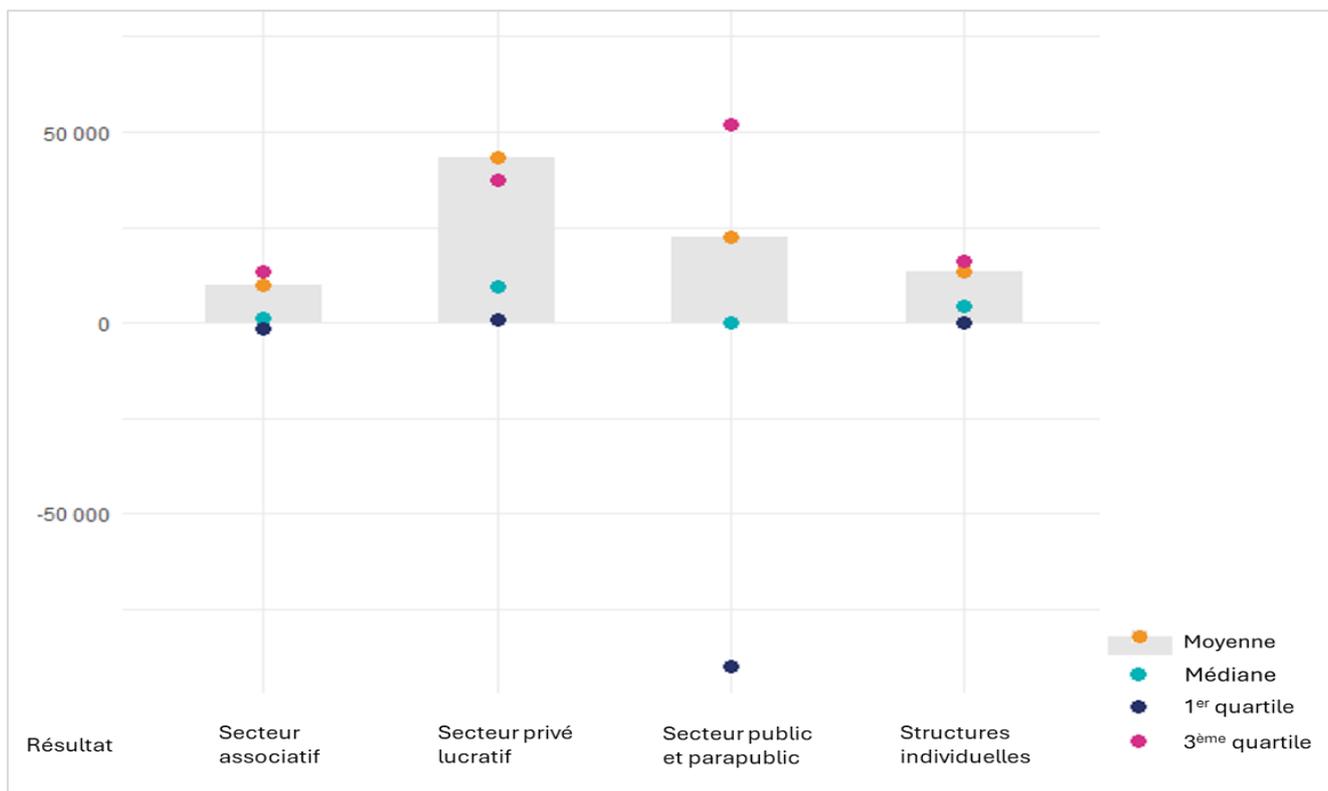
Lecture : 72 % du CA des OF a été réalisé par des OF dont le secteur d'activité principal est le Service de l'enseignement.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Des résultats financiers contrastés et hétérogènes entre les différents type d'OF

Distribution des résultats des OF selon le statut juridique



Lecture : Le résultat moyen des OF du secteur associatif est de 9 857 euros. La moitié des OF du secteur associatif ont eu un résultat inférieur à 1 218 euros. Un quart d'entre eux ont eu un résultat inférieur à 1 374 euros et un quart supérieur à 13 638 euros.

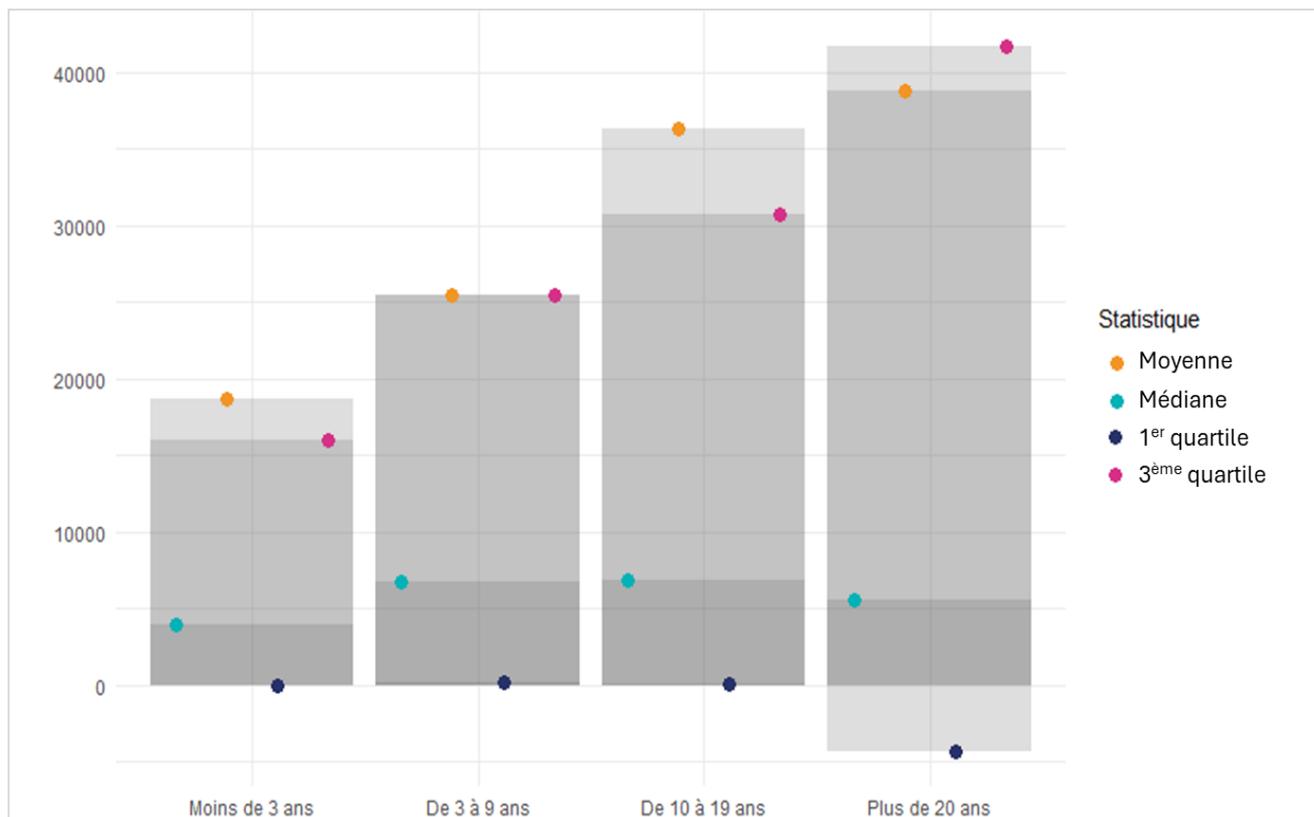
Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Le résultat est obtenu en soustrayant l'ensemble des charges des produits déclarés par chaque organisme de formation chaque année. Les situations financières apparaissent contrastées, tant entre les catégories d'OF qu'en leur sein. En 2023, seule la moitié des OF du secteur public et parapublic présentent un résultat positif. Parmi eux, la moitié affiche un résultat supérieur à 51 931 euros, soit un quart du total des OF de ce secteur. À l'inverse, ceux en déficit ont pour moitié un résultat inférieur à -89 745 euros, traduisant des situations financières très dégradées. Ces fragilités peuvent s'expliquer par la nature de leur activité (souvent tournée vers des publics

éloignés de l'emploi), des contraintes budgétaires plus fortes ou une moindre souplesse d'adaptation aux variations de la demande. Les OF du secteur privé lucratif présentent un profil plus favorable : plus des trois quarts ont un résultat positif, avec un premier quartile à 772 euros. Ils bénéficient sans doute d'un positionnement plus stratégique sur les segments rentables, d'une optimisation de leurs charges, ou d'une meilleure réactivité aux opportunités de marché. C'est également le cas pour la majorité des structures individuelles, qui peuvent afficher une gestion plus flexible et des coûts fixes plus réduits.

Distribution du résultat selon l'ancienneté des OF



Lecture : Le résultat moyen des OF de moins de 3 ans est de 18 700 euros. La médiane est à 3 897 euros ce qui signifie que la moitié des OF ont un résultat supérieur à ce chiffre et l'autre moitié un résultat inférieur.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Si l'on observe la distribution des résultats à travers le prisme de l'ancienneté des structures sur le marché de la formation professionnelle, une corrélation nette semble émerger : plus un organisme de formation est ancien, plus ses résultats financiers tendent à être solides. On note toutefois un léger tassement au-delà de 20 ans d'ancienneté, notamment pour la moitié des OF (médiane), suggérant une stabilisation ou

un plafonnement du CA pour les structures les plus établies. Ce constat met également en lumière le fort turnover qui caractérise le marché des organismes de formation, ainsi que les difficultés rencontrées par un grand nombre d'entre eux pour s'implanter de manière pérenne. La solidité financière semble se construire avec le temps, mais peu de structures parviennent à franchir ce cap.

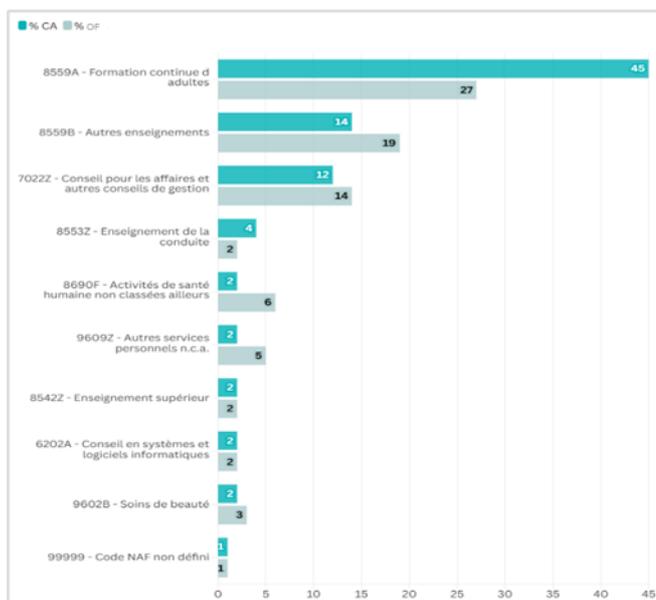
Focus : structures individuelles

Les structures individuelles sont particulièrement nombreuses : elles représentent un peu plus de la moitié des organismes de formation ayant déclaré un chiffre d'affaires non nul en 2023. Leur poids économique reste toutefois limité : elles ne forment que 15 % des stagiaires pour 8 % du chiffre d'affaires total. Plus de 9 sur 10 déclarent moins de 75 000 € de chiffre d'affaires annuel, un seuil proche du plafond de l'autoentrepreneuriat (77 700 €). Dans le détail, 27 % des structures individuelles ont pour activité principale la formation continue pour adultes, qui génère 45 % de leur chiffre d'affaires total. À l'inverse, certaines activités sont davantage représentées mais moins génératrices de revenus : ainsi, 19 % des structures se consacrent aux Autres enseignements, pour seulement 14 % du chiffre d'affaires, et 14 % au Conseil pour les affaires, qui ne pèse que 12 % du chiffre d'affaires total.

Focus : secteur associatif

Les organismes relevant du secteur associatif sont peu nombreux, représentant environ un OF sur dix. Ils forment toutefois 19 % des stagiaires et génèrent 25 % du chiffre d'affaires total. Parmi eux, les Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire sont les plus représentées, avec 39 % des structures, bien qu'elle ne représente que 12 % du CA global. La Formation continue d'adulte est l'activité la plus rémunératrice, plus de la moitié du CA des associations provient de cette activité.

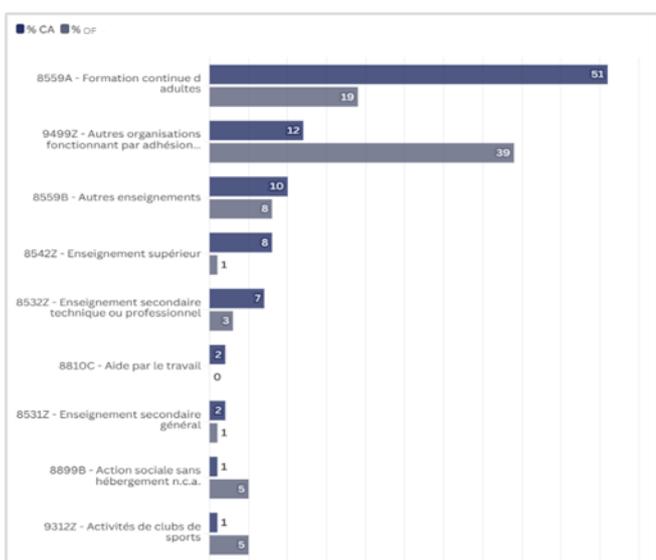
Top 10 des activités principales dans le CA des structures individuelles



Lecture : En 2023, la formation continue d'adulte est l'activité principale de 45 % des structures individuelles pour 27 % du CA. Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Top 10 des activités principales dans le CA dans le secteur associatif



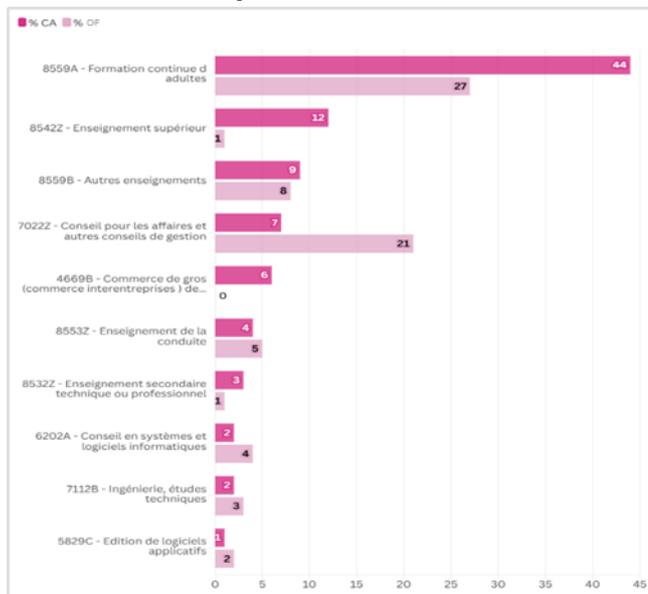
Lecture : En 2023, la formation continue d'adultes est l'activité principale de 51 % des OF du milieu associatif pour 19 % du CA. Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Focus : secteur privé lucratif

Les organismes du secteur privé forment près de 6 stagiaires sur 10 et concentrent 46 % du chiffre d'affaires total. Bien qu'ils couvrent 255 secteurs d'activité, leur chiffre d'affaires provient majoritairement de la Formation continue pour adultes (44 %) et de l'Enseignement supérieur (12 %). Cette spécialisation reflète la nature de leur public : essentiellement des salariés, et des financements associés, principalement issus des entreprises. Cela éclaire également la place du Conseil pour les affaires, déclaré comme activité principale par 21 % des OF privés, bien qu'il ne représente que 7 % de leur chiffre d'affaires.

Top 10 des activités principales dans le CA dans le secteur privé lucratif



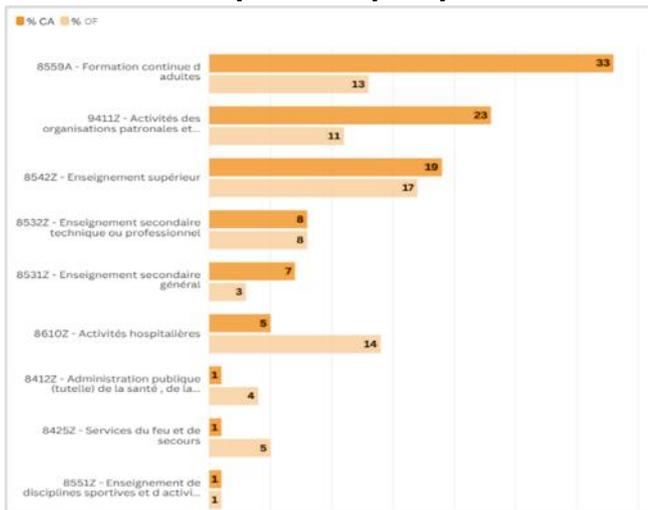
Lecture : En 2023, la formation continue d'adulte est l'activité principale de 44 % des OF du secteur privé pour 27 % du CA.
Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Focus : secteur public et parapublic

Ils sont peu nombreux, seulement 2 % des OF et sont plutôt de grande taille. Ils forment un stagiaire sur dix pour 21 % du CA. Ils se répartissent de manière équilibrée entre la Formation continue d'adultes, les Activités des organisations patronales et consulaires et l'Enseignement supérieur. Plus d'un tiers des OF réalisent un CA supérieur à 1,5 million d'euros. Cela peut s'expliquer par la présence de l'apprentissage notamment dans l'Enseignement supérieur.

Top 10 des activités principales dans le CA dans le secteur public et parapublic



Lecture : En 2023, la formation continue d'adulte est l'activité principale de 33 % des OF du secteur public pour 13 % du CA.
Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

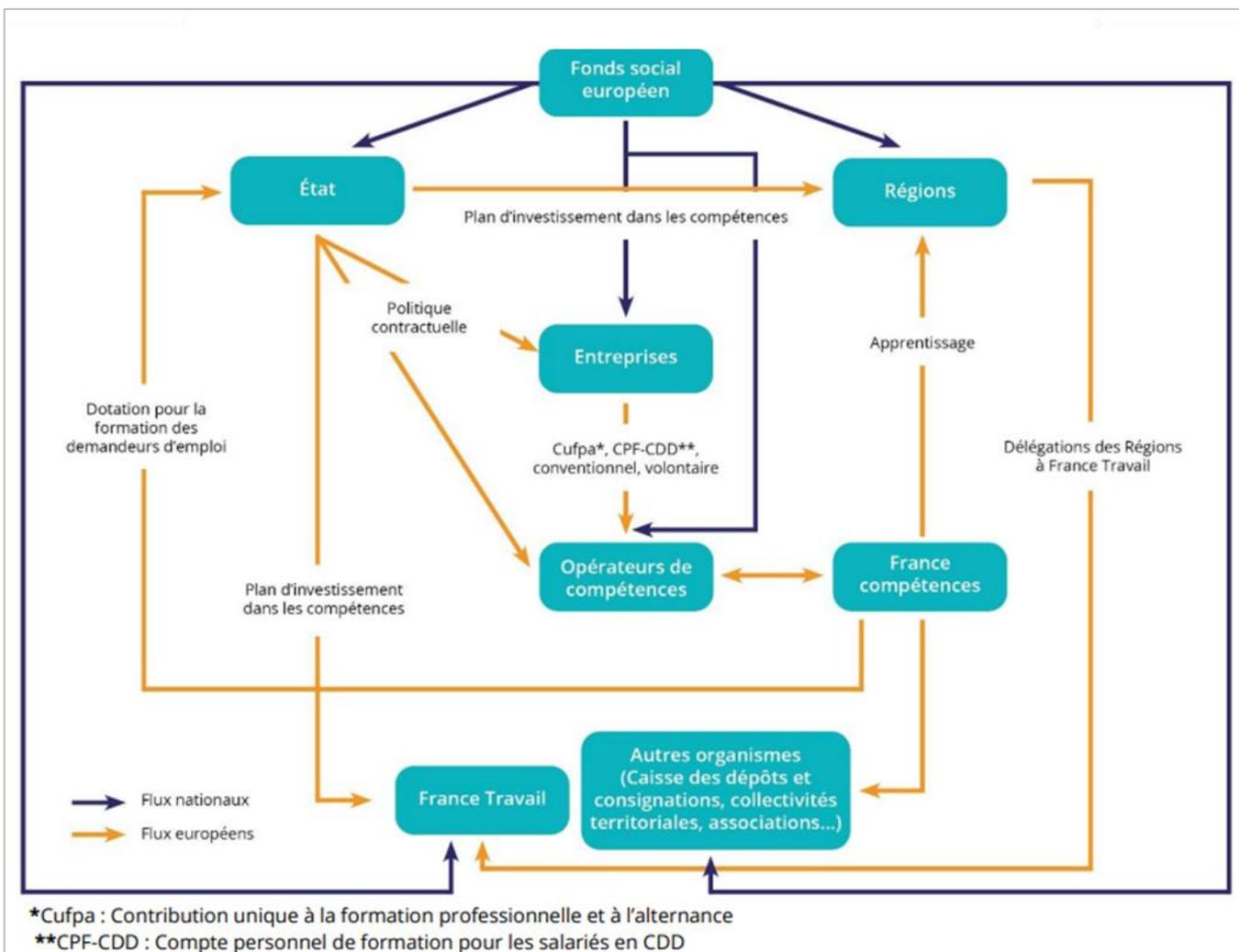
Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Rappel financier

Dans ce qui suit, les montants sont donnés selon le financeur final. Ils sont appelés Chiffre d'affaires (CA) dans les parties précédentes, lorsqu'on situe l'analyse du côté des organismes de formation. Les flux financiers considérés dans les BPF sont systématiquement suivis sous l'angle des engagements d'un financeur final. Ce financeur peut intervenir sur fonds propres ou

exécuter les décisions financières prises par d'autres, mais il est identifié dans le circuit de financement comme celui s'engageant in fine à prendre en charge le coût de la formation ou du contrat d'apprentissage (financeur-payeur). Les fonds utilisés proviennent en effet de différents flux financiers comme présenté ci-dessous :

Les transferts entre financeurs initiaux et finaux pour le financement de la formation professionnelle



Source : Annexe au projet de loi de finances (PLF) pour 2025 – Traitement Carif-Oref Occitanie.

Le financement de la formation : un équilibre entre fonds publics et ressources privées

Rappel sur le financement de la formation professionnelle :

*Les organismes gestionnaires de fonds jouent un rôle central dans le **financement de la formation professionnelle**, en dehors des financements directs des pouvoirs publics ou des entreprises. Cette catégorie regroupe des acteurs clés tels que France compétences, les Opérateurs de compétences (OPCO), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), ainsi que l'URSSAF et la Mutualité sociale agricole (MSA). Au-delà de leur fonction de collecte et de redistribution, ces structures participent activement à l'orientation des fonds, influençant ainsi la structuration de l'offre de formation et les dynamiques économiques du secteur.*

Après une forte progression en 2022 (+18 %), la croissance du chiffre d'affaires des organismes de formation en Occitanie se poursuit en 2023, mais à un rythme plus modéré (+3 %). La hausse concerne l'ensemble des catégories d'OF, avec une dynamique particulièrement marquée pour les structures individuelles (+8 %). Côté financeurs, les organismes gestionnaires de fonds restent la principale source de financement, avec 797,7 millions d'euros alloués en 2023, soit une légère baisse de 0,5 %. Ils représentent encore 43 % de l'ensemble des financements. À l'inverse, les autres financeurs sont tous en hausse, notamment les entreprises, dont les contributions progressent de 11,9 % pour atteindre 332,4 millions d'euros ; un niveau désormais équivalent à celui des pouvoirs publics (326 millions), en deuxième position.

Répartition du financement de la formation professionnelle en 2023 (en euros)

Type de financeur	Secteur associatif	Secteur privé lucratif	Secteur public et parapublic	Structures individuelles	Total général	Répartition selon le financeur	Evolution 2022 - 2023
Organismes gestionnaires des fonds de la formation	229 108 517	320 018 838	218 762 582	29 815 939	797 705 876	43%	-0,5%
Pouvoirs publics	135 750 381	84 823 747	88 579 311	16 986 319	326 139 758	18%	3,1%
Entreprises	40 424 763	251 600 915	15 175 126	25 164 810	332 365 614	18%	11,9%
Contrats conclus avec d'autres OF (y compris CFA)	23 225 798	75 651 459	24 815 588	58 126 087	181 818 932	10%	4,4%
Particuliers à leurs frais	14 976 550	75 520 281	8 582 808	14 169 302	113 248 941	6%	3,5%
Autres produits au titre de la formation professionnelle	18 190 386	43 532 307	27 993 342	5 455 302	95 171 337	5%	-0,6%
Total	461 676 395	851 147 547	383 908 757	149 717 759	1 846 450 458	100%	3%
Répartition du CA	25%	46%	21%	8%	100%		
Evolution annuelle	1%	2%	5%	8%	3%		

Lecture : En 2023, les OF du secteur associatif ont été financés par les organismes gestionnaires des fonds de la formation à hauteur de 229 108 517 euros (financeur final).

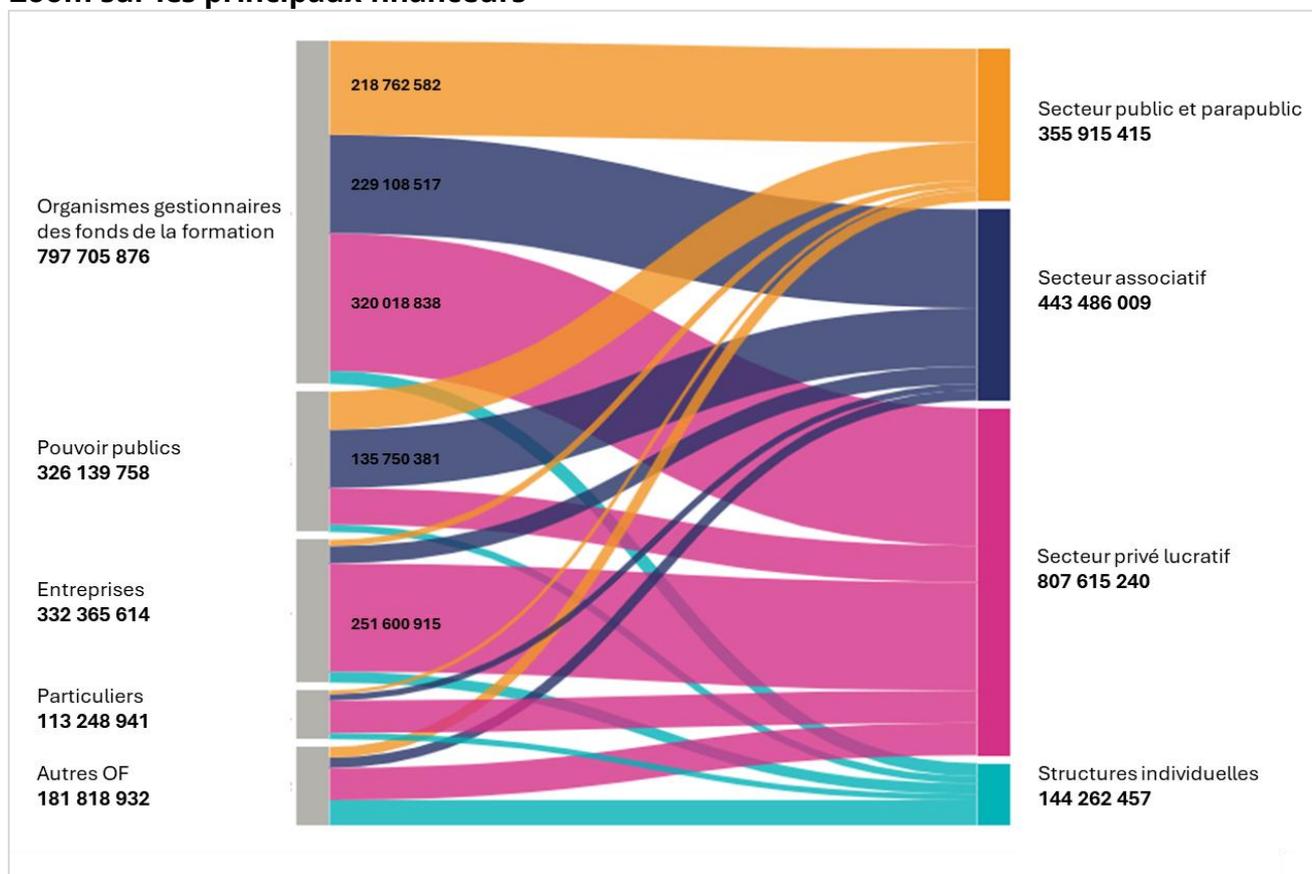
Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

La répartition des financements varie fortement selon le statut juridique des OF, en lien étroit avec les profils de stagiaires qu'ils accueillent. Les structures du secteur public et parapublic, ainsi que celles du secteur associatif, forment majoritairement des demandeurs d'emploi ou des publics en insertion. Leur financement repose donc en grande partie sur les organismes gestionnaires de fonds et les pouvoirs publics, qui couvrent respectivement 80 % et 79 % de leurs ressources. À l'inverse, les OF du secteur privé

lucratif accueillent un public composé principalement de salariés (71 %). Cette orientation se reflète dans leur modèle économique : environ la moitié de leur financement provient de ressources privées, en particulier des entreprises, en complément des financements publics. Enfin, les structures individuelles forment relativement peu de stagiaires mais interviennent souvent en sous-traitance, notamment auprès d'autres OF, ce qui explique leur forte dépendance aux financements inter-OF.

Zoom sur les principaux financeurs

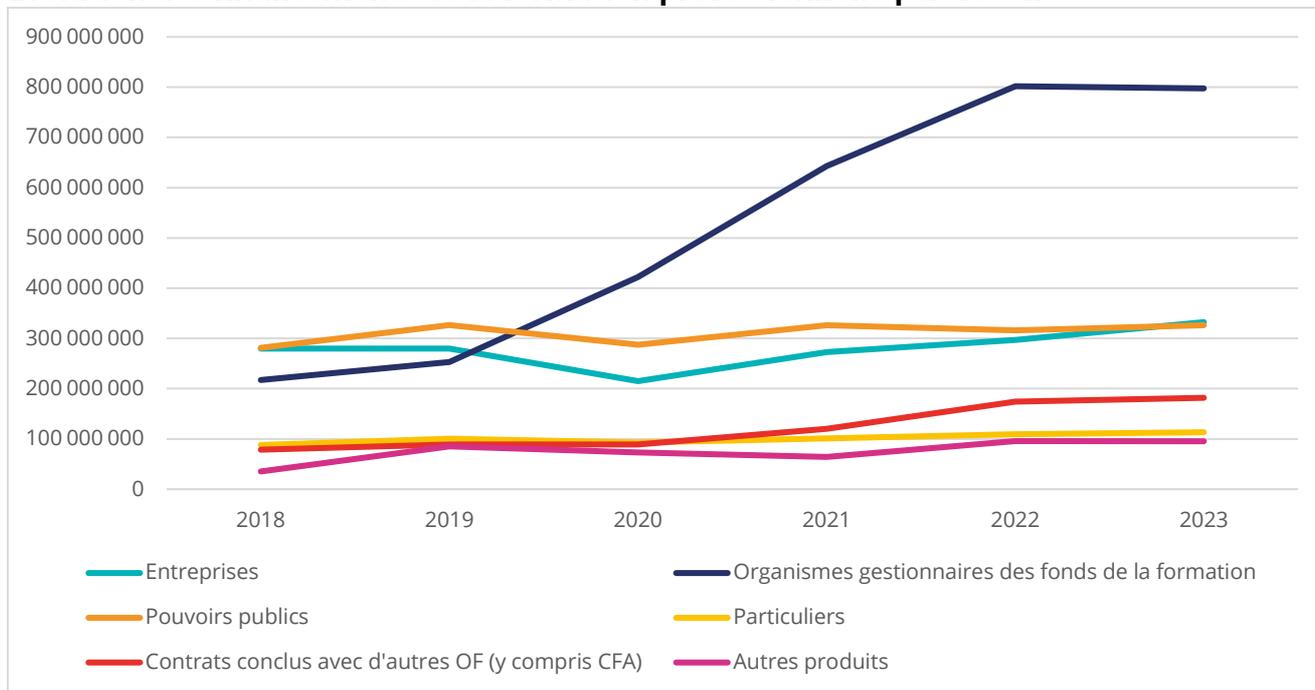


Lecture : En 2023, les OF du secteur associatif ont été financés pour plus de la moitié de leur CA par les Organismes gestionnaires des fonds de la formation (financeur final).

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Évolution des financements de la formation professionnelle par acteur



Lecture : En 2023 en Occitanie, les OF ont été financés par les organismes gestionnaires des fonds de la formation à hauteur de 797 705 876 euros (financeur final).

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Depuis la mise en œuvre de la loi Avenir professionnel en 2018, les financements alloués par les organismes gestionnaires des fonds de la formation (notamment les Opco) ont fortement augmenté, multipliés par près de quatre entre 2018 et 2022. Cette hausse reflète la montée en charge de dispositifs majeurs issus de la réforme, comme le Compte personnel de formation (CPF) et l'apprentissage, dont le développement a été massivement soutenu par des aides publiques. En 2023, cette dynamique marque

une pause, avec un léger recul des financements (-0,5 %), dans un contexte de régulation renforcée (notamment via France Connect+ pour le CPF). En parallèle, les financements privés des entreprises poursuivent leur progression, traduisant une implication croissante des employeurs dans la formation de leurs salariés : ils augmentent de 11,9 % entre 2022 et 2023. Au total, les financements consacrés à la formation professionnelle progressent encore de 3 % par rapport à 2022.

Structuration stratégique des organismes gestionnaires des fonds de la formation : priorité aux dispositifs professionnalisants

Montant et répartition du financement provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle par dispositif en 2023

	Montants en euros	Répartition	Part dans le CA total	Evolution 2022-2023
Contrats d'apprentissage	561 138 952 €	70%	30%	2%
Contrats de professionnalisation	27 521 568 €	3%	1%	15%
Promotion ou reconversion par alternance	2 966 114 €	0%	0%	37%
Projets de transition professionnelle (PTP)	6 859 165 €	1%	0%	-25%
Compte personnel de formation (CPF)	96 610 950 €	12%	5%	-11%
Personnes en recherche d'emploi	13 226 383 €	2%	1%	-15%
Travailleurs non-salariés	21 236 283 €	3%	1%	3%
Plan de développement des compétences ou d'autres dispositifs	68 282 852 €	9%	4%	-5%
Total des produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formations	797 842 267 €* 	100%	43%	-0,5%

Lecture : En 2023 en Occitanie, les contrats d'apprentissage ont été financés à hauteur de 561 138 952 euros par les organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle soit 70 % des financements.

* La différence entre le total de ce tableau et celui du précédent est dû à une mauvaise complétude des sous catégories (erreur de saisie). Cet écart marginal ne remet pas en cause les résultats observés.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Les organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle financent une grande diversité de dispositifs : contrats en alternance (apprentissage, professionnalisation), dispositifs de reconversion ou de maintien dans l'emploi, CPF, projets de transition professionnelle, formations pour les demandeurs d'emploi ou les travailleurs non-salariés, etc. En 2023, les contrats d'apprentissage concentrent 70 % des montants engagés, soit 561 millions d'euros. Vient ensuite le CPF avec 96 millions d'euros, représentant 12 % du total. Cette répartition reflète une stratégie de concentration des financements sur les dispositifs d'insertion directe dans l'emploi, en particulier dans les

secteurs pouvant être en tension (industrie, santé, agriculture), très présents en Occitanie. Les contrats de professionnalisation (+15 %) et les dispositifs de promotion ou reconversion par alternance (+37 %) sont en forte progression. À l'inverse, les projets de transition professionnelle et les PTP reculent de 25 %, tout comme le CPF (-11 %) et les dispositifs destinés aux demandeurs d'emploi (-15 %). Ces baisses peuvent s'expliquer par un recentrage stratégique des financements⁷, mais aussi par la régulation plus stricte de certains dispositifs, notamment le CPF, avec la mise en place de FranceConnect+ ou les mesures anti-fraude⁸. Pour les publics en

⁷ Publication du rapport 2023 sur l'usage des fonds de la formation professionnelle. (2024, Janvier 23). *France compétences*. <https://www.francecompetences.fr/fiche/publication-du-rapport-2023-sur-lusage-des-fonds-de-la-formation-professionnelle/>

⁸ *Mon Compte Formation : Quel bilan pour 2023*. (2025, mai 9). <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/mon-compte-formation-quel-bilan-pour-2023>

recherche d'emploi, cette évolution pourrait aussi refléter une légère reprise du marché du travail ou une réorientation vers les contrats en alternance. Au total, les financements

alloués par les organismes gestionnaires enregistrent une légère baisse de 0,5 % en un an, marquant peut-être une stabilisation après plusieurs années de forte croissance.

Zoom apprentissage : une place toujours centrale dans les dépenses de formation mais en net ralentissement en 2023

Comme en 2022, les contrats d'apprentissage • représentent 30 % du chiffre d'affaires des organismes de formation en 2023. Depuis l'entrée en vigueur de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel en 2018, l'apprentissage occupe une place centrale dans les dépenses nationales de formation professionnelle.

En 2023, 15,3 milliards d'euros y sont consacrés au niveau national, dont 561 millions d'euros en Occitanie. Ce chiffre d'affaires se répartit de manière relativement équilibrée entre les secteurs associatif, privé lucratif et public/parapublic, chacun représentant environ un tiers du total. Il représente en moyenne 10 % du chiffre d'affaires global des organismes de formation. 545 organismes déclarent un chiffre d'affaires lié à l'apprentissage, soit une hausse de 43 % en un an. Parmi eux, 241 se déclarent comme CFA, concentrant à eux seuls 91 % du chiffre d'affaires généré par l'apprentissage.

Malgré cette progression, l'apprentissage connaît en 2023 un net ralentissement. À l'échelle nationale, la hausse est limitée à +4 % après +20 % en 2022⁹, et en Occitanie, à +2 % après +40 %. Deux facteurs peuvent expliquer ce ralentissement :

d'une part, la croissance du nombre d'apprentis est nettement moins soutenue que les années précédentes ; d'autre part, la forte hausse observée en 2022 était en partie artificielle, amplifiée par la fin des dérogations transitoires accordées aux CFA historiques, qui ont été soumis à partir de cette date à l'obligation de se déclarer auprès de la DREETS et donc de déposer un BPF. Cette hausse ayant été absorbée, une forme de stabilisation du chiffre d'affaires est donc attendue en 2023.

Par ailleurs, le financement de l'apprentissage se heurte à des tensions budgétaires croissantes. France compétences, principal financeur des contrats d'apprentissage, enregistre un déficit d'environ un milliard d'euros en 2023¹⁰, en partie lié à la dynamique de l'apprentissage mais aussi à d'autres dispositifs. Dans un rapport conjoint de l'IGF et de l'IGAS publié en juin 2023¹¹, les inspections alertent sur la nécessité de réduire les dépenses de France compétences de 580 millions d'euros, tout en maintenant l'ambitieux objectif gouvernemental d'atteindre un million d'apprentis d'ici 2027. Ce contexte financier contraint pourrait expliquer en partie le ralentissement de la progression des financements observé en 2023.

⁹ *Dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2023* | DARES. (2025, Avril 16). <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/depenses-en-faveur-de-lemploi-et-du-marche-du-travail-en-2023>

¹⁰ Comptes annuels. (s. d.). *France compétences*. <https://www.francecompetences.fr/convention-objectifs-performance/>

¹¹ *Modalités de financement des Centres de formation des apprentis (CFA)—IGF Inter*. (2024, septembre 4). <https://www.igf.finances.gouv.fr/igf/accueil/nos-activites/rapports-de-missions/liste-de-tous-les-rapports-de-mi/modalites-de-financement-des-cen.html>

Financement des contrats d'apprentissage par type d'OF : montants, nombre d'OF et d'OFA-CFA et évolutions annuelles

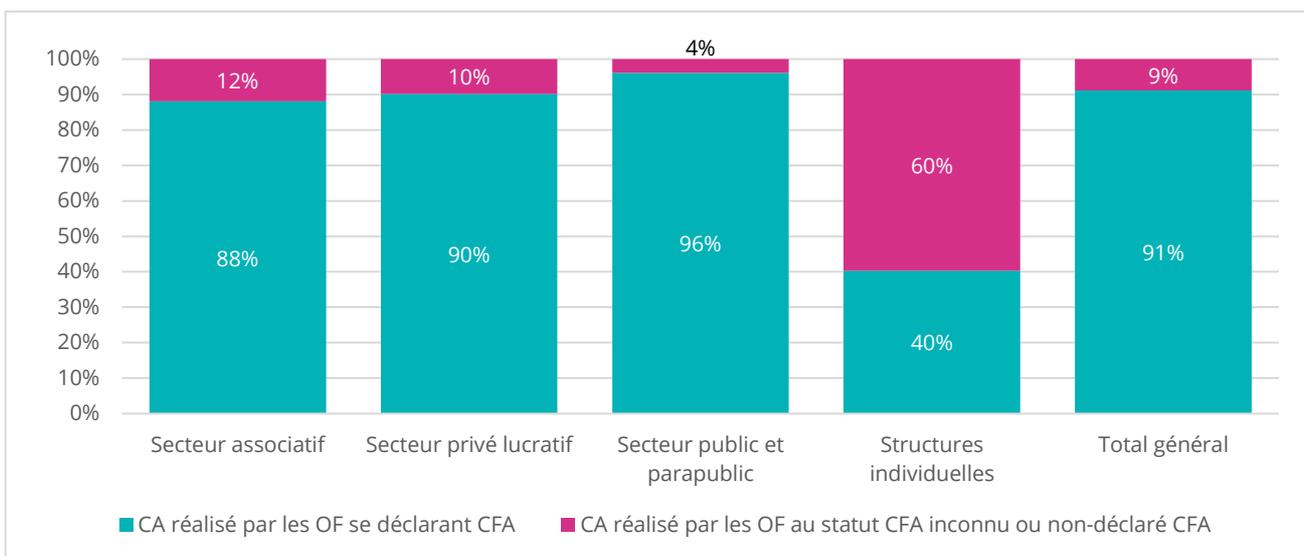
	CA issu des actions de formation dispensées dans le cadre des contrats d'apprentissage				OF et OFA-CFA ayant déclaré un CA issu des contrats d'apprentissage			
	Montants totaux	Dont produits par les OFA-CFA	Evolution annuelle totale	Evolution annuelle OFA-CFA	Nombre d'OF	Dont OFA-CFA	Evolution Nombre d'OF	Evolution Nombre d'OFA-CFA
Secteur associatif	192 302 141 €	169 332 458 €	2%	-9%	103	72	11%	6%
Secteur privé lucratif	169 399 185 €	152 694 793 €	-6%	-8%	209	125	35%	47%
Secteur public et parapublic	195 935 342 €	188 334 037 €	10%	30%	49	36	9%	6%
Structures individuelles	3 502 284 €	1 412 600 €	86%	62%	184	8	109%	60%
Total général	561 138 952 €	511 773 888 €	2%	3%	545	241	43%	26%

Lecture : En 2023 en Occitanie, les OF du secteur associatif ont été financés à hauteur de 192 302 141 euros dans le cadre des contrats d'apprentissage soit une augmentation de 2 % par rapport à 2022.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Répartition du CA réalisé dans le cadre de contrats d'apprentissage en 2023 entre les OF et les CFA



Lecture : En 2023 en Occitanie, le chiffre d'affaires des CFA du secteur associatif représente 88 % des financements du secteur au titre de l'apprentissage. 12 % du CA au titre de l'apprentissage dans les OF du secteur associatif l'a donc été dans des structures qui ne sont pas des CFA.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Zoom CPF : un recul en 2023, malgré une place structurante dans certains segments

Avec 96 millions d'euros en 2023, le Compte personnel de formation (CPF) est le deuxième dispositif le plus financé par les organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle, derrière les contrats d'apprentissage. Il représente environ 5 % du chiffre d'affaires total de la formation professionnelle en Occitanie, soit une part nettement inférieure à celle occupée par l'apprentissage.

Ce dispositif, financé principalement par France compétences et la Caisse des dépôts, enregistre un recul en 2023 :

- le chiffre d'affaires issu de ce dispositif baisse également de 11 % ;
- le nombre d'organismes de formation déclarant un chiffre d'affaires lié au CPF diminue de 10 %.

Ce recul s'inscrit dans un contexte de renforcement du cadre réglementaire.

La loi du 19 décembre 2022 vise à lutter contre la fraude au CPF et interdit désormais le démarchage commercial auprès des titulaires¹². Ces mesures ont pu contribuer à une réduction de l'offre proposée, voire de la demande, dans un contexte de régulation plus stricte.

Malgré cette baisse globale, le CPF joue un rôle relativement plus important pour certains types d'OF. Il est particulièrement structurant pour les structures individuelles, où il représente 9 % du chiffre d'affaires, contre 5 % en moyenne au niveau régional. Cela pourrait refléter une stratégie de positionnement spécifique de ces structures sur des formats de formation accessibles via le CPF, plus flexibles et adaptés à des parcours individualisés (les rendant aussi plus sensible aux évolutions réglementaires affectant ce dispositif).

Financement de la formation professionnelle avec le CPF par type d'OF : montant, répartition, part dans le CA total des OF et évolution annuelle

	CA issu des actions de formation dispensées dans le cadre du CPF				OF ayant déclaré un CA issu du CPF			
	Montants totaux	Répartition	Evolution annuelle	Part dans le CA total	Nombre d'OF	Répartition	Evolution annuelle	Part des OF ayant utilisé le CPF
Secteur associatif	7 351 037 €	8%	-7%	2%	169	13%	-11%	13%
Secteur privé lucratif	68 852 008 €	71%	-12%	8%	681	52%	-8%	17%
Secteur public et parapublic	6 603 470 €	7%	15%	2%	58	4%	-5%	34%
Structures individuelles	13 804 435 €	14%	-12%	9%	393	30%	-13%	7%
Total général	96 610 950 €	100%	-11%	5%	1301	100%	-10%	12%

Lecture : En 2023 en Occitanie, le montant du financement dans les OF du secteur associatif au titre du CPF est de 7 351 037 euros, ce qui représente 8 % du total des financements CPF.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

¹² Loi n° 2022-1587 du 19 décembre 2022 visant à lutter contre la fraude au compte personnel de formation et à interdire le démarchage de ses titulaires (1), 2022-1587 (2022). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046760877>

Zoom Plan de développement des compétences : une baisse de régime en 2023

Le plan de développement des compétences permet à l'employeur de répondre à ses obligations légales en matière de formation (adaptation au poste, maintien dans l'emploi, sécurité), tout en soutenant le développement des compétences de ses salariés. Il peut concerner toute entreprise, mais son financement est en partie pris en charge par les Opco pour celles de moins de 50 salariés. En Occitanie, les dépenses associées à ce plan atteignent 68 millions d'euros en 2023, en baisse de 5 % sur un an. Cette tendance rejoint un léger repli national des financements hors alternance, dans un contexte économique plus contraint. Les TPE-PME, notamment, semblent

réduire leurs investissements en formation interne, tandis que l'attention se porte davantage sur des dispositifs comme le CPF ou l'apprentissage.

Pourtant, ce plan reste un levier stratégique pour accompagner les mutations des métiers. Il peut inclure des formations obligatoires, des parcours en situation de travail (FEST), des bilans de compétences, ou encore des actions contre l'illettrisme. La formation s'inscrit dans le contrat de travail : le salarié ne peut s'y opposer, conserve sa rémunération et ses droits, et la charge financière revient à l'employeur.

Financement du plan de développement des compétences par type d'OF : montant, répartition, part dans le CA total des OF et évolution annuelle

	CA issu des actions de formation dispensées dans le cadre du plan de développement des compétences				OF ayant déclaré un CA issu du plan de développement des compétences			
	Montant en euros	Répartition	Evolution annuelle	Part dans le CA total	Nombre d'OF	Répartition	Evolution annuelle	Part des OF ayant utilisé le dispositif
Secteur associatif	11 139 076 €	16%	-9%	1%	246	17%	6%	20%
Secteur privé lucratif	46 894 841 €	69%	-4%	3%	856	58%	2%	21%
Secteur public et parapublic	2 714 878 €	4%	-35%	0%	49	3%	4%	28%
Structures individuelles	7 521 057 €	11%	9%	0%	323	22%	2%	6%
Total général	68 269 852 €* 	100%	-5%	4%	1 474	100%	3%	13%

Lecture : En 2023 en Occitanie, le montant du financement dans les OF du secteur associatif au titre du plan de développement des compétences a été de 11 139 076 euros, ce qui représente 16 % du total des financements.

* Total différent à la marge du précédent, certaines structures n'ont pas renseigné leur statut juridique

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Une majorité des dépenses publiques dédiée aux publics spécifiques

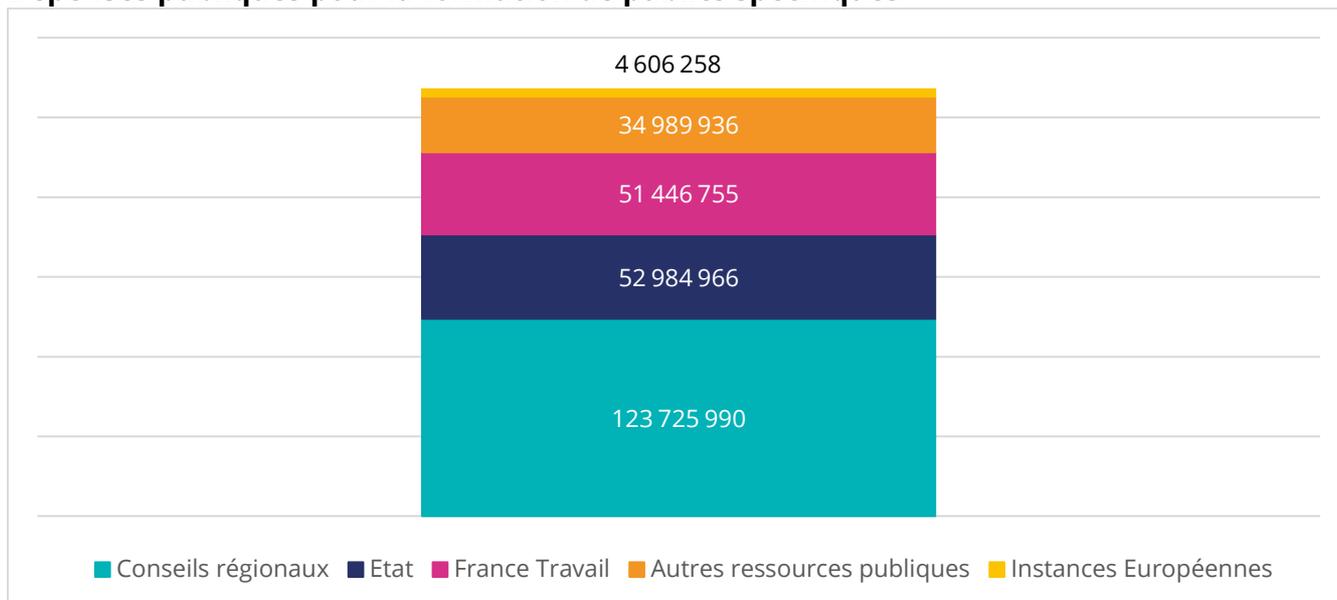
En 2023, la dépense des pouvoirs publics pour la formation professionnelle s'élève à environ 326 millions d'euros, dont 82 % (soit près de 267 millions) sont consacrés aux publics spécifiques (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, etc.), contre 58 millions pour la formation des agents de la fonction publique. Ces deux postes enregistrent une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente.

Le Conseil régional finance directement 46 % de la dépense dédiée aux publics spécifiques, ce qui en fait le premier contributeur final. Cette implication est soutenue par des transferts de l'État, notamment à travers le

Plan d'investissement dans les compétences (PIC) lancé en 2018, ainsi que par des contributions du Fonds social européen (FSE). L'État et France Travail se partagent la deuxième place parmi les financeurs finaux, chacun couvrant 19 % de la dépense. Toutefois, leurs financements proviennent également, en grande partie, de fonds transférés par l'État (pour France Travail), les Régions ou les institutions européennes.

Ainsi, le financement de la formation des publics spécifiques repose sur un mécanisme de cofinancement articulé entre Régions, État et Europe, plaçant la Région au cœur du dispositif.

Dépenses publiques pour la formation de publics spécifiques



Lecture : La formation à destination des publics spécifiques a été financée à hauteur de 52 984 966 euros par l'État en 2023 en Occitanie.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie - traitement Carif-Oref Occitanie.

Zoom sur la sous-traitance

UNE PRATIQUE COURANTE SUR LE
MARCHÉ DE L'OFFRE DE FORMATION



La sous-traitance, une pratique en hausse sur le marché de la formation professionnelle

Précaution de lecture :

La sous-traitance sera abordée dans les cas de figure où l'OF déclarant forme les stagiaires pour le compte d'autres OF, il est donc le sous-traitant d'un autre organisme de formation. Elle sera abordée aussi lorsqu'il est donneur d'ordre, ce qui signifie qu'il fait appel à d'autres OF. En fonction des cas de figure, différentes rubriques du Cerfa seront utilisées : si l'OF est le sous-traitant d'un autre OF : les rubriques C10 et G seront utilisées ; si l'OF est le donneur d'ordre : les rubriques D2, E2 et F2 seront utilisées.

La rubrique E2 permet aux OF de renseigner les personnes extérieures auxquelles ils font appel pour dispenser tout ou partie de leur action de formation. Il s'agit de formateurs extérieurs par exemple.

La sous-traitance a connu un essor notable dans le secteur de la formation professionnelle, au point de devenir un pilier structurant de l'activité des organismes de formation. En 2023, cette pratique s'est largement diffusée, touchant les structures de toutes tailles (des grands opérateurs publics aux micro-OF) avec une hausse globale de 15 % du recours à la sous-traitance. Cette progression répond à des besoins croissants d'adaptation rapide, de spécialisation, et de flexibilité opérationnelle. L'externalisation ne se limite plus à l'animation des sessions : elle s'étend à la conception pédagogique, aux démarches administratives, voire à la certification.

Portrait des OF sous-traitants

	Secteur associatif	Secteur privé lucratif	Secteur public et parapublic	Structures individuelles	Total
Organisme de formation					
Nombre d'OF ayant conclu des contrats avec d'autres OF (y compris CFA)	353	1 389	59	3 575	5 376
Répartition	7%	26%	1%	66%	100%
Evolution	-2%	8%	20%	20%	15%
Part dans le nombre total d'OF	28%	35%	34%	63%	48%
Stagiaires					
Nombre de stagiaires et d'apprentis	33 231	358 933	9 516	571 340	973 020
Nombre d'heures	1 945 495	9 034 505	1 971 632	18 453 302	31 404 934
Evolution du nombre de stagiaires	-2%	10%	16%	23%	17%
Evolution du nombre d'heures	-28%	8%	23%	72%	34%
Durée moyenne (en heures)	59	25	207	32	32
CA					
CA provenant de contrats conclus avec d'autres OF y compris CFA	23 225 798 €	75 651 459 €	24 815 588 €	58 126 087 €	181 818 932 €
Evolution du CA issu de la sous-traitance	-35%	6%	38%	19%	4%

Lecture : En 2023 en Occitanie, 353 OF du secteur associatif sont sous-traitants, c'est-à-dire qu'ils forment des stagiaires pour le compte d'autres OF. Cela représente 30 % des OF de ce secteur et 7 % de tous les OF sous-traitants. Ces 353 OF ont formé 33 231 stagiaires pour un CA de 23 millions d'euros.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

En Occitanie, l'ampleur du phénomène est particulièrement marquée. Près d'un million de stagiaires ont été formés dans le cadre d'une action de sous-traitance en 2023, soit 43 % de l'ensemble des bénéficiaires de la formation professionnelle (+17 % en un an, après +22 % l'année précédente). Ces stagiaires ont cumulé 31 millions d'heures de formation, ce qui représente 30 % du volume global d'heures dispensées sur le territoire (+34 % en un an). Cette dynamique est portée en particulier par les structures individuelles, dont plus de 6 sur 10 sont sous-traitantes, et les organismes du secteur privé lucratif, parmi lesquels 35 % sont sous-traitants.

Derrière cette montée en puissance, on retrouve un contexte de transformation du marché, en partie accéléré par la libéralisation impulsée par la réforme de 2018 et l'essor du CPF. Jusqu'à récemment, la sous-traitance s'est développée dans un cadre flou, sans définition

juridique claire ni encadrement spécifique. Le décret du 28 décembre 2023, pris en application de la loi du 19 décembre 2022, vient combler ce vide : il plafonne désormais le recours à la sous-traitance à 80 % du chiffre d'affaires réalisé sur le service dématérialisé du CPF, interdit les cascades de sous-traitance, et impose un contrat écrit détaillant les modalités de l'intervention¹³.

La structuration progressive du cadre réglementaire traduit une volonté de professionnaliser les pratiques et d'accroître la transparence dans l'utilisation des fonds publics. Elle marque un tournant : à l'avenir, les OF devront rendre compte de leur activité de sous-traitance, tant en matière de volumes que de conditions de réalisation. Le phénomène, hier périphérique et peu contrôlé, devient aujourd'hui central et encadré.

Des stagiaires formés à moindre coût : les équilibres économiques contrastés de la sous-traitance

Si les profils des organismes de formation sous-traitants sont très variés, certaines tendances communes se dégagent. En particulier, ces structures forment globalement des stagiaires « à moindre coût ». Autrement dit, le volume de stagiaires pris en charge dans le cadre de contrats de sous-traitance est souvent déconnecté de la part de chiffre d'affaires que ces formations génèrent pour les OF concernés. Le rendement économique de ces prestations apparaît ainsi inférieur à celui des formations réalisées en propre.

Ce déséquilibre est particulièrement marqué chez les structures individuelles, qui forment

en sous-traitance 169 % de leur propre nombre de stagiaires (elles forment donc plus pour d'autres que pour elles-mêmes), alors que ces actions ne représentent que 39 % de leur chiffre d'affaires. Le secteur privé lucratif présente également un écart important : 28 % des stagiaires y sont formés en sous-traitance, mais cela ne génère que 9 % du chiffre d'affaires.

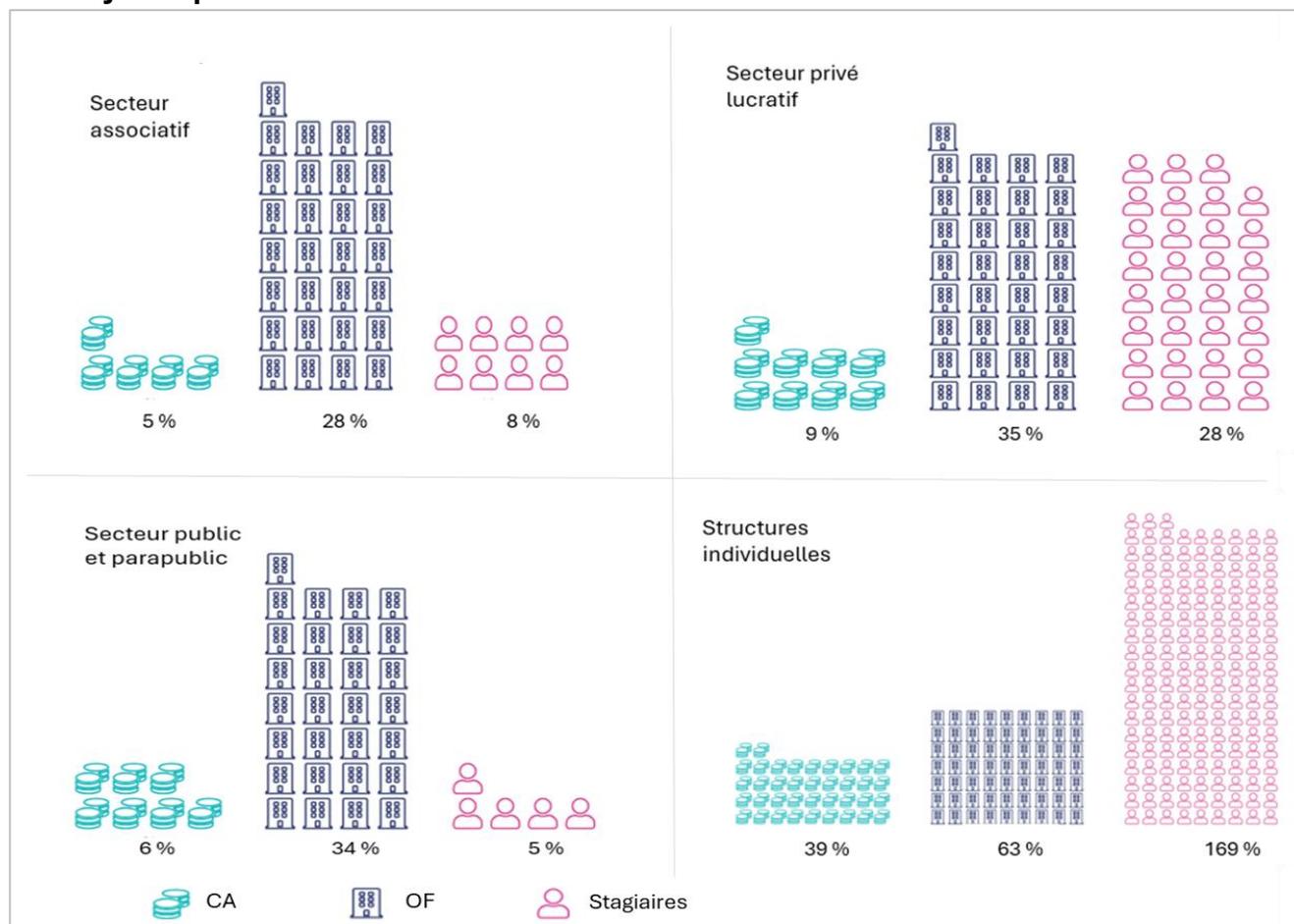
À l'inverse, les structures publiques, parapubliques ou associatives présentent une répartition plus équilibrée entre le volume de stagiaires formés en sous-traitance et la part de chiffre d'affaires associé. Ainsi, dans le public, 5 % des stagiaires sont formés en sous-

¹³ CPF, Sous-traitance et Qualiopi : Le Décret enfin publié. (2023, décembre 22). <https://certif-icpf.org/articles/decret-cpf-sous-traitance-qualiopi>

traitance pour 6 % du chiffre d'affaires, et dans l'associatif, 8 % des stagiaires pour 5 % du CA. Malgré ces rendements relativement faibles, en particulier pour les OF du secteur privé, la sous-traitance reste un choix stratégique largement adopté : 63 % des structures individuelles et 35 % des OF du secteur privé

lucratif y recourent. Cela s'explique notamment par le faible coût d'entrée sur le marché que permet la sous-traitance, l'opportunité d'un positionnement complémentaire sur des niches ou des volumes spécifiques, et la relative souplesse organisationnelle offerte par ce modèle.

Pourcentage des structures, du nombre de stagiaires et du CA des OF sous-traitants par statut juridique



Lecture : En 2023, en Occitanie, 63 % des structures individuelles sont sous-traitantes. Elles forment 1,7 stagiaire en sous-traitance pour 1 stagiaire formé à leur compte, alors que cette activité ne représente que 39 % de leur chiffre d'affaires.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie - traitement Carif-Oref Occitanie.

Une dynamique économique en forte croissance, portée par le privé et les structures individuelles

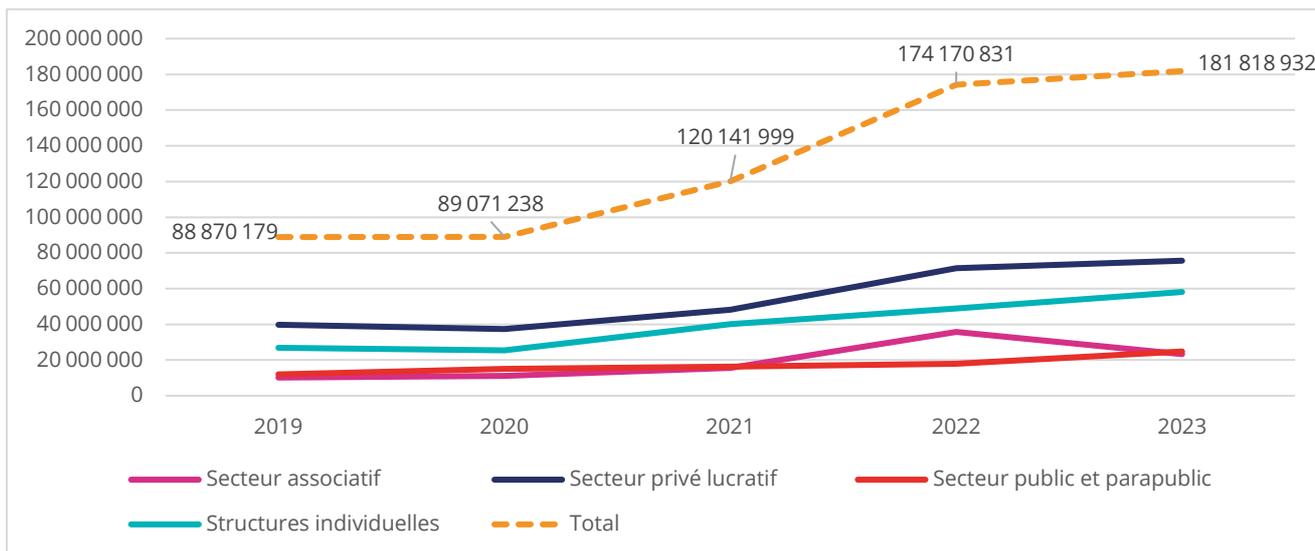
Le chiffre d'affaires généré par la sous-traitance dans le secteur de la formation professionnelle a connu une progression soutenue sur la période 2019-2023. Il a plus que doublé en quatre ans, passant de 89

millions d'euros en 2019 à 182 millions en 2023. Cette dynamique traduit l'essor structurel de la sous-traitance dans le secteur, qui s'impose progressivement comme un mode d'organisation durable et largement

adopté. Tous les types d'organismes ont contribué à cette croissance, mais les structures individuelles et les OF du secteur privé lucratif en sont les principaux moteurs. Leur positionnement plus souple et leur forte présence sur le marché du CPF ont favorisé leur intégration dans des chaînes de sous-

traitance, où ils opèrent souvent comme prestataires spécialisés. À contre-courant de cette tendance générale, le secteur associatif enregistre une baisse de son chiffre d'affaires lié à la sous-traitance entre 2022 et 2023, une exception notable dans un contexte globalement haussier.

Evolution du CA des OF sous-traitants entre 2019 et 2023



Lecture : En 2019 en Occitanie, le CA cumulé des OF travaillant en sous-traitance pour d'autres structures était de 89 millions d'euros. Il est de 182 millions en 2023.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Les OF sous-traitants sont plutôt des petites structures nouvellement présentes sur le marché de la formation professionnelle

L'analyse des profils des organismes de formation engagés dans la sous-traitance révèle une tendance marquée : les structures les plus jeunes sont nettement plus enclines à recourir à ce mode d'intervention. Toutes catégories juridiques confondues, près de 64 % des OF de moins de 3 ans pratiquent la sous-traitance, contre seulement 51 % pour ceux ayant entre 3 et 9 ans d'existence, et à peine 20 % pour les structures en activité depuis plus de 20 ans. Cette dynamique s'observe avec encore plus d'ampleur

lorsqu'on s'intéresse aux volumes de stagiaires formés dans le cadre de contrats de sous-traitance. Les OF de moins de 3 ans forment en moyenne 144 % de stagiaires sous-traités, autrement dit davantage de stagiaires pour le compte d'autres structures que pour leur propre activité. À l'inverse, cette part tombe à 11 % pour les OF de plus de 20 ans, témoignant d'un recentrage progressif sur des formations intégrées. Le chiffre d'affaires suit une trajectoire parallèle, soulignant que la sous-traitance constitue souvent une porte d'entrée sur le marché pour les OF les plus récents.

Cette tendance est particulièrement nette pour les structures individuelles, principales contributrices à la sous-traitance. Celles de moins de 3 ans forment près de quatre fois plus de stagiaires en sous-traitance que pour

leur propre compte (375 %). Un chiffre qui chute à 19 % pour les structures individuelles de plus de 20 ans, traduisant un changement de positionnement avec l'ancienneté.

Pourcentage du nombre d'OF sous-traitants, de stagiaires et de CA en fonction de l'âge et du type de structure

	Secteur associatif	Secteur privé lucratif	Secteur public et parapublic	Structures individuelles	Part dans l'ensemble des OF
Organismes de formation					
Moins de 3 ans	32%	32%	36%	70%	64%
De 3 à 9 ans	27%	27%	40%	56%	50%
De 10 à 19 ans	44%	41%	28%	48%	41%
Plus de 20 ans	24%	34%	26%	58%	33%
Total	28%	35%	34%	63%	48%
Stagiaires					
Moins de 3 ans	30%	60%	32%	375%	144%
De 3 à 9 ans	13%	27%	3%	228%	55%
De 10 à 19 ans	6%	30%	8%	42%	26%
Plus de 20 ans	5%	18%	3%	19%	11%
Total	8%	28%	5%	169%	44%
CA					
Moins de 3 ans	6%	14%	40%	64%	26%
De 3 à 9 ans	3%	9%	1%	42%	8%
De 10 à 19 ans	8%	10%	5%	17%	9%
Plus de 20 ans	5%	7%	7%	9%	6%
Total	5%	9%	6%	39%	10%

Lecture : En 2023 en Occitanie, 32 % des OF du secteur associatif de moins de 3 ans ont formé 30 % de stagiaires pour d'autres OF pour 6 % de leurs CA.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Le lien entre taille des organismes de formation et recours à la sous-traitance renforce l'idée que cette pratique est avant tout un levier de développement pour les structures les plus modestes. En effet, les OF comptant moins de 11 formateurs forment près de 69 % de leurs stagiaires dans le cadre de la sous-traitance, contre seulement 12 % pour ceux comptant entre 11 et 249 formateurs, et à peine 6 % pour les très grandes structures de 250 formateurs ou plus.

Le chiffre d'affaires issu de la sous-traitance suit une courbe similaire, suggérant une forme de dépendance économique plus marquée chez les petits OF, pour qui la sous-traitance représente souvent un mode d'entrée ou de maintien sur le marché de la formation. Ce constat s'ajoute à celui de l'ancienneté des structures, dessinant peu à peu un profil type de sous-traitant : une petite structure, jeune sur le marché, opérant souvent seule ou avec peu de formateurs, et intégrée dans un réseau plus vaste d'OF commanditaires.

Pourcentage du nombre d'OF sous-traitants, de stagiaires et de CA en fonction de la taille et du type de structure

Taille de l'OF en nombre de formateur	Secteur associatif	Secteur privé lucratif	Secteur public et parapublic	Structures individuelles	Part dans l'ensemble des OF
Organismes de formation					
Moins de 11	27%	35%	25%	63%	49%
Entre 11 et 249	31%	36%	37%	35%	34%
250 ou plus	38%	27%	57%	71%	49%
Total	28%	35%	34%	63%	48%
Stagiaires					
Moins de 11	15%	35%	12%	197%	69%
Entre 11 et 249	4%	18%	3%	7%	12%
250 ou plus	2%	0,5%	5%	289%	6%
Total	8%	28%	5%	169%	44%
CA					
Moins de 11	6%	11%	8%	44%	16%
Entre 11 et 249	5%	8%	6%	4%	7%
250 ou plus	3%	0,1%	7%	35%	5%
Total	5%	9%	6%	39%	10%

Lecture : En 2023 en Occitanie, 27 % des OF du secteur associatif de moins de 11 formateurs ont formé 15 % de stagiaires pour d'autres OF pour 6 % de leurs CA.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Le recours à la sous-traitance progresse nettement chez les donneurs d'ordre

En 2023, près de 2 900 organismes de formation (soit 26 % de l'ensemble) ont eu recours à la sous-traitance pour confier tout ou partie de leurs actions de formation à d'autres prestataires. Cette pratique connaît une forte progression (+159 % par rapport à 2022), marquant un tournant dans les stratégies d'externalisation des acteurs du secteur. Cette dynamique est transversale à tous les statuts juridiques : +247 % dans le secteur associatif, +139 % dans le secteur privé lucratif, +200 % pour les structures publiques et parapubliques, et +135 % pour les structures individuelles.

Ce mouvement se traduit concrètement dans les volumes : plus de 350 000 stagiaires ont été formés dans le cadre de ces contrats de sous-traitance

(+12 % en un an), représentant plus de 15 % d'heures de formation supplémentaires. Le secteur privé lucratif apparaît comme le principal moteur de cette tendance, à l'origine de plus des deux tiers des stagiaires sous-traités (243 175 stagiaires).

Conséquence logique de cette dynamique, les dépenses en prestations de formation sous-traitées explosent, atteignant 303 millions d'euros en 2023 en Occitanie (+62 % par rapport à l'année précédente). Ces chiffres confirment l'ancrage de la sous-traitance comme levier structurant dans l'organisation de l'offre de formation, notamment pour répondre à la demande croissante, gérer les pics d'activité, ou s'appuyer sur des expertises spécifiques.

Portrait des OF donneurs d'ordre (ayant recours à la sous-traitance)

	Secteur associatif	Secteur privé lucratif	Secteur public et parapublic	Structures individuelles	Total
Organismes de formation					
Nombre d'OF ayant confiés des actions de formation à des sous-traitants	677	1532	102	560	2871
Répartition	24%	53%	4%	20%	100%
Evolution	247%	139%	200%	135%	159%
Part dans le nombre total d'OF	54%	38%	59%	10%	26%
Stagiaires					
Nombre de stagiaires ou d'apprentis dont l'action a été confiée à un autre OF	69 229	243 175	8 710	32 803	353 917
Nombre d'heures	5 991 196	5 762 435	1 086 754	540 826	13 381 211
Evolution du nombre de stagiaires	9%	11%	12%	26%	12%
Evolution du nombre d'heures	16%	8%	76%	4%	15%
Durée moyenne (en heures)	87	24	125	16	38
Evolution annuelle des durées moyennes (en heures)	5	0	46	-4	1
CA					
Achat de prestation de formation et honoraires de formations	115 086 986 €	156 349 735 €	18 902 481 €	13 379 537 €	303 718 739 €
Evolution annuelle	40%	74%	108%	146%	62%
Répartition en fonction du statut juridique	38%	51%	6%	4%	100%
Part sur l'ensemble des charges	27%	23%	5%	18%	20%

Lecture : En 2023 en Occitanie, 677 OF du secteur associatif sont donneurs d'ordre, c'est-à-dire qu'ils sous-traitent la formation de stagiaires via d'autres OF. Cela représente 54 % des OF de ce secteur et 24 % de tous les OF sous-traitants. Ces 677 OF confient la formation de 69 229 stagiaires à d'autres OF pour leur compte pour un coût de 115 millions d'euros.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie.

Des pratiques de sous-traitance différenciées selon les types d'OF, aux enjeux de gouvernance accrus

Si tous les types d'organismes de formation recourent à la sous-traitance pour former une partie de leurs stagiaires, les volumes, les coûts et les logiques d'usage varient fortement

selon leur statut juridique. Les OF du secteur privé lucratif apparaissent comme les plus engagés dans cette pratique : 38 % d'entre eux y ont recours, externalisant la formation de

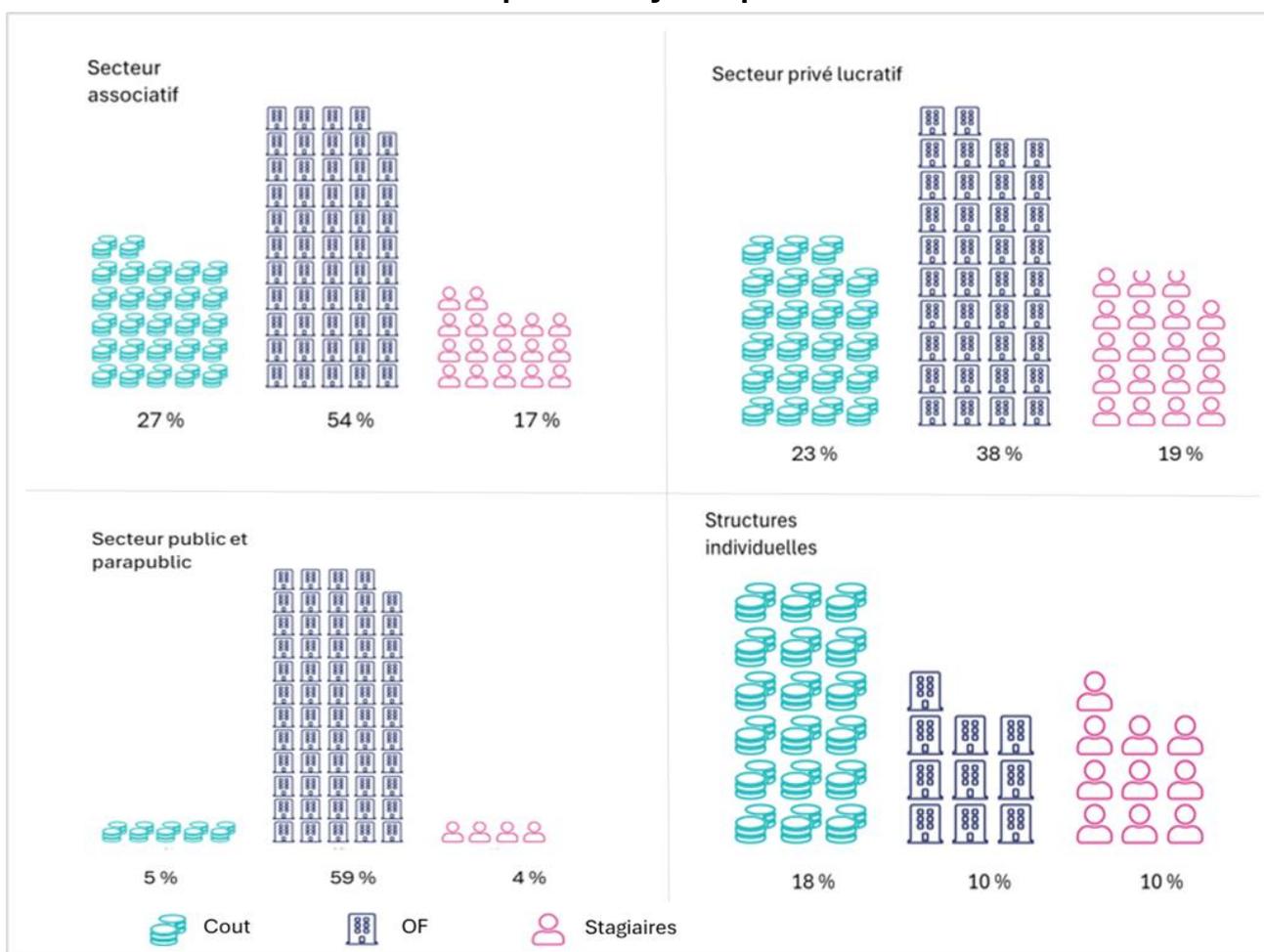
19 % de leurs stagiaires, pour un coût représentant 23 % de leurs charges totales.

Les organismes associatifs suivent de près : 54 % recourent à la sous-traitance, concernant 17 % de leurs stagiaires, pour un poids financier encore plus élevé (27 % de leur chiffre d'affaires). Les OF publics et parapublics, bien que très nombreux à sous-traiter (59 %), mobilisent cette option de

manière plus ciblée : seuls 4 % des stagiaires sont concernés, pour 5 % des charges, traduisant une pratique plus encadrée.

Enfin, les structures individuelles, principales pourvoyeuses de prestations en sous-traitance, restent plus discrètes comme donneurs d'ordre : 10 % d'entre elles y ont recours, pour 10 % des stagiaires formés via ce canal et 18 % de leurs charges.

Pourcentage des structures, du nombre de stagiaires et du coût du recours à la sous-traitance des OF donneurs d'ordre par statut juridique

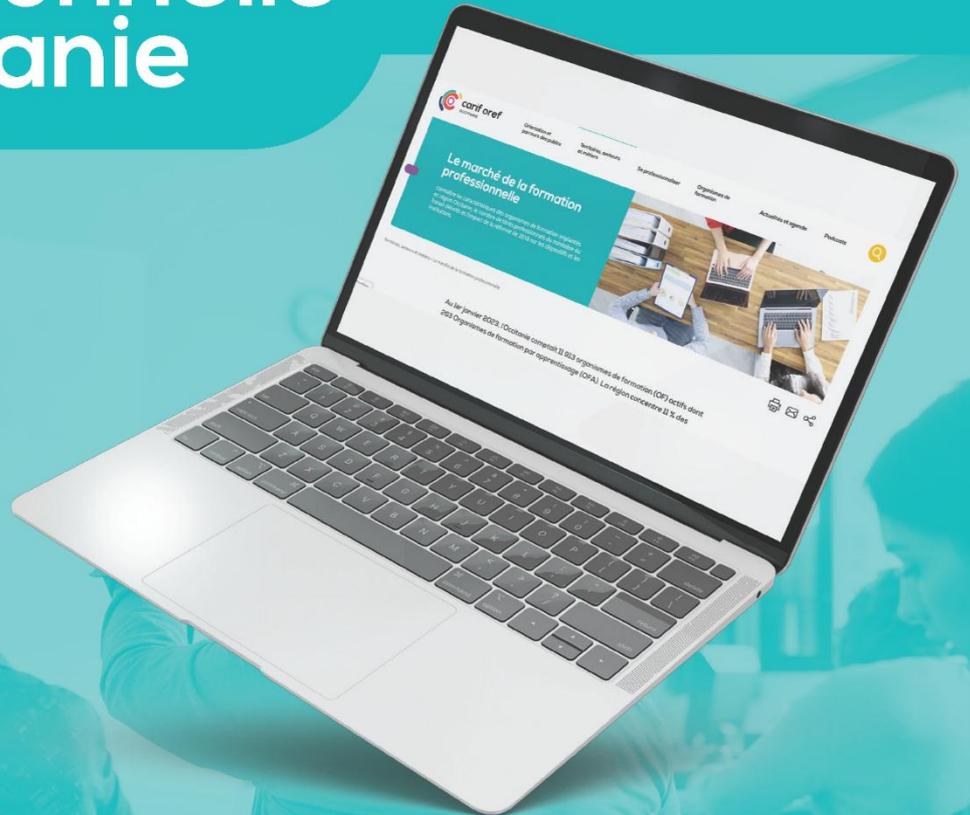


Lecture : En 2023, en Occitanie, 10 % des structures individuelles sont donneurs d'ordre. Elles confient 10 % de leurs stagiaires en sous-traitance, cette activité représente 18 % de leurs charges.

Champ : Organismes de formation ayant transmis leur BPF en Occitanie en 2023.

Source : DREETS Occitanie - traitement Carif-Oref Occitanie.

Le marché de la formation professionnelle en Occitanie



Direction de publication : Christelle BOUDET
Rédaction : Olivier FRANCES
Réalisation : Carif-Oref Occitanie
Date de publication : Septembre 2025